



**PLAN DE GESTION  
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES  
DE LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS**

**7-21-25-52**

**Résolution d'adoption : 04-05-129  
Résolution de modification: 04-08-218**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>MISE EN CONTEXTE .....</b>	<b>7</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>11</b>
<b>1. Description du territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais .....</b>	<b>13</b>
1.1 Profil géographique.....	13
1.2 Profil démographique.....	16
1.3 Profil socio-économique .....	18
<b>2. Municipalités locales visées par le plan ententes intermunicipales relatives à la gestion des matières résiduelles.....</b>	<b>20</b>
<b>3. Portrait de la gestion actuelle et inventaire des matières résiduelles .....</b>	<b>21</b>
3.1 Programmes municipaux de gestion des matières résiduelles .....	21
3.1.1 Collecte et élimination des matières résiduelles domestiques.....	21
3.1.2 Collecte sélective des matières recyclables.....	23
3.1.3 Programmes relatifs aux résidus organiques .....	24
3.1.4 Collecte des résidus domestiques dangereux.....	24
3.1.5 Collecte des encombrants et des pneus .....	25
3.1.6 Gestion des résidus de construction et de démolition.....	27
3.1.7 Gestion des boues .....	28
3.1.8 Collecte municipale desservant les ICI.....	30
3.1.8.1 Collecte des matières résiduelles provenant des ICI .....	30
3.1.8.2 Collecte sélective des matières recyclables provenant des ICI .....	30
3.1.8.3 Autres collectes.....	31
3.2 Coûts de gestion des matières résiduelles assumés par le secteur municipal.....	31
3.3 Inventaire des matières résiduelles d'origine domestique, industrielle, commerciale, institutionnelle par type de matière.....	32
3.3.1 Secteur résidentiel .....	32
3.3.2 Secteurs institutionnels, commerciaux et industriels (ICI) et résidus de construction et démolition (CD) .....	36
<b>4. Recensement des organismes et entreprises de récupération, valorisation ou élimination des matières résiduelles.....</b>	<b>37</b>
<b>5. Énoncé des orientations et des objectifs à atteindre en matière de récupération, de valorisation et d'élimination des matières résiduelles..</b>	<b>39</b>

<b>6.</b>	<b>Description des services à offrir pour atteindre ces objectifs.....</b>	<b>40</b>
6.1	Déchets .....	41
6.2	Matières recyclables.....	42
6.3	Matières compostables.....	43
6.4	Résidus domestiques dangereux .....	44
6.5	Récupération des textiles, encombrants, pneus, résidus de construction et ..... démolition sur une base régulière .....	45
6.6	Boues de fosses septiques.....	46
6.7	Résidus des secteurs ICI (Institutionnel, Commercial, Industriel) .....	47
<b>7.</b>	<b>Recensement des installations de récupération, de valorisation ou d'élimination présentes sur le territoire .....</b>	<b>47</b>
<b>8.</b>	<b>Nouvelles installations que nécessite l'atteinte des objectifs et utilisation des installations situées à l'extérieur du territoire .....</b>	<b>49</b>
8.1	Centre de tri des matières recyclables .....	49
8.2	Site de compostage .....	50
8.3	Dépôts de RDD .....	50
8.4	Écocentres.....	51
8.5	Centre de traitement des boues.....	51
8.6	Lieu d'enfouissement .....	52
<b>9.</b>	<b>Proposition de mise en œuvre du plan favorisant la participation de la population et la collaboration des organismes et entreprises œuvrant dans le domaine de la gestion des matières résiduelles .....</b>	<b>53</b>
9.1	Plan de communication pour favoriser la participation de la population .....	53
9.2	Partenariat.....	55
<b>10.</b>	<b>Prévisions budgétaires .....</b>	<b>55</b>
<b>11.</b>	<b>Calendrier pour la mise en œuvre du plan .....</b>	<b>61</b>
<b>12.</b>	<b>Système de surveillance et de suivi du plan .....</b>	<b>63</b>
	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>66</b>
	<b>LEXIQUE (Adapté du lexique du PGMR de la MRC d'Argenteuil).....</b>	<b>67</b>
	<b>RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....</b>	<b>69</b>

## **ANNEXES**

- Annexe 1: Copie de l'entente intermunicipale entre la MRC des Collines-de-l'Outaouais et la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes pour le transport et l'enfouissement des déchets
- Annexe 2: Estimation des quantités et types de résidus issus des secteurs ICI et CD pour la MRC des Collines (Roche Deluc)
- Annexe 3: Bases de calculs et hypothèses utilisées pour l'estimation du budget global

## **LISTE DES TABLEAUX**

- Tableau 1.1 Population des municipalités de la MRC des Collines-de-l'Outaouais
- Tableau 1.2 Caractéristiques démographiques de la MRC des Collines
- Tableau 1.3 Caractéristiques du logement de la MRC des Collines
- Tableau 1.4 Projections démographiques pour la MRC des Collines
- Tableau 1.5 Secteurs d'activités économiques dans la MRC des Collines
- Tableau 3.1 Bilan de la collecte des déchets en 2002
- Tableau 3.2: Bilan du transbordement, du transport et de l'élimination des matières résiduelles en 2002
- Tableau 3.3 Bilan de la collecte et du traitement (tri) des matières recyclables en 2002
- Tableau 3.4: Bilan de la collecte des résidus domestiques dangereux par municipalité en 2002 (sauf indication contraire)
- Tableau 3.5 Bilan de la collecte des encombrants par municipalité
- Tableau 3.6 Bilan de la collecte des pneus par municipalité
- Tableau 3.7: Bilan de la collecte des résidus de construction et de démolition par municipalité
- Tableau 3.8: Bilan de la gestion des boues de fosses septiques par municipalité
- Tableau 3.9: Synthèse des coûts actuels de gestion des matières résiduelles par municipalité (2002)

Tableau 3.10 :	Portrait détaillé des matières recyclables et mise en valeur par le CFEROutaouais en 2002 (en tonnes)
Tableau 3.11:	Portrait des résidus domestiques dangereux récupérés par le secteur privé en 2002 (sauf indication contraire) sur le territoire de la MRC des Collines (en kilogrammes)
Tableau 3.12 :	Portrait des matières consignées récupérées et valorisées par le programme de Recyc-Québec sur le territoire de la MRC des Collines (en tonnes)
Tableau 3.13 :	Portrait des pneus récupérés et valorisés par le programme de Recyc-Québec sur le territoire de la MRC des Collines
Tableau 3.14 :	Total des matières récupérées et valorisées en provenance des ménages de la MRC des Collines, taux de récupération des matières recyclables, des RDD et taux de diversion
Tableau 3.15 :	Total des matières éliminées en provenance des résidences de la MRC des Collines en 2002
Tableau 3.16 :	Synthèse des quantités de matières résiduelles générées pour l'ensemble de la MRC des Collines (en tonnes/an)
Tableau 3.17 :	Portrait des boues de fosses septiques générées sur le territoire de la MRC des Collines (en m <sup>3</sup> )
Tableau 4.1:	Recensement des organismes et entreprises de récupération, valorisation ou élimination des matières résiduelles
Tableau 5.1:	Objectifs de récupération de la MRC des Collines pour le secteur municipal
Tableau 5.2:	Objectifs spécifiques de récupération par matière par année
Tableau 7.1:	Recensement des installations de récupération, de valorisation ou d'élimination présentes sur le territoire
Tableau 10.1:	Budget global par municipalité et par année (2004-2008)
Tableau 10.2:	Immobilisations requises en 2004
Tableau 10.3:	Immobilisations requises en 2005
Tableau 10.4:	Immobilisations requises en 2006
Tableau 10.5:	Immobilisations requises en 2007
Tableau 11.1:	Échéancier de mise en œuvre

## **LISTE DES CARTES**

Carte 1:	Limites administratives de la région de l'Outaouais
Carte 2:	Municipalités constituant la MRC des Collines-de-l'Outaouais
Carte 3:	Superficies cultivées dans la région de l'Outaouais et dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais

## **DÉFINITION DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS**

<b>AOMGMR:</b>	Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles
<b>BAPE:</b>	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
<b>CD:</b>	Construction et démolition
<b>CFER:</b>	Centre de formation en entreprises et récupération
<b>DET:</b>	Dépôt en tranchée
<b>DMS:</b>	Dépôt de matériaux secs
<b>ICI:</b>	Institutionnel, commercial et industriel
<b>GES:</b>	Gaz à effet de serre
<b>LES:</b>	Lieu d'enfouissement sanitaire
<b>MENV:</b>	Ministère de l'Environnement du Québec
<b>MRC:</b>	Municipalité régionale de comté
<b>n.d.:</b>	Non disponible
<b>PTD:</b>	Poste de transbordement des déchets
<b>PGMR:</b>	Plan de gestion des matières résiduelles
<b>RDD:</b>	Résidus domestique dangereux
<b>RIADM:</b>	Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
<b>s.o. :</b>	Sans objet
<b>Tm:</b>	Tonne métrique

## MISE EN CONTEXTE

*Adapté d'un extrait du "Guide d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles" de l'Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles (AOMGMR, 2001).*

Au début des années 70, les Québécois ont réalisé que leur environnement était en péril en raison de leur mode de vie. En effet, après la Seconde Guerre mondiale, la société d'autosuffisance a rapidement évolué vers celle de consommation et ensuite, de surconsommation. Puisque ceci s'est accompli sur une période d'environ vingt ans, les impacts sur le milieu n'ont pas tardé à se manifester. Les dépotoirs ont subitement été surchargés et sont devenus d'importants générateurs de pollution, sans compter le gaspillage des ressources ainsi éliminées.

Pour remédier à la situation, le gouvernement de l'époque a élaboré la *Politique de conservation des ressources et de l'environnement*. En 1978, le *Règlement sur les déchets solides* est adopté afin de mieux encadrer les activités d'élimination. En 1989, le Québec s'est donné pour objectif de réduire de 50 % l'élimination des résidus pour l'an 2000, par le biais de la *Politique québécoise de gestion intégrée des déchets solides*.

Vers 1995, à mi-chemin de la date butoir, il devenait de plus en plus évident que l'objectif de 50 % serait difficilement atteint. Le ministère de l'Environnement a donc mandaté le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de tenir une consultation publique sur la gestion des matières résiduelles au Québec. Les recommandations issues de la consultation publique du BAPE ont conduit à l'élaboration du *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008* (1998), annonçant la venue de nouvelles dispositions réglementaires et de changements majeurs dans les méthodes de gestion des résidus par le biais de la nouvelle **Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008** et du Projet de loi 90, qui a modifié substantiellement la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE).

Ainsi, les municipalités régionales de comté (MRC) ont désormais l'obligation d'établir un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Le gouvernement a fixé la date butoir pour la mise en vigueur des plans de gestion des matières résiduelles au Québec au 1<sup>er</sup> janvier 2003 avec possibilité de prolongation jusqu'au au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

En plus des organismes municipaux, les nouvelles obligations en matière de gestion des résidus interpellent aussi les entreprises ainsi que la population. Cette politique propose comme objectif principal de mettre en valeur 65 % des matières résiduelles pouvant être mises en valeur annuellement. Des objectifs de valorisation par matière pour chaque secteur ont été fixés. Ils sont résumés ci-dessous.

#### Dans les municipalités :

- ↻ 60 % du verre, du plastique, du métal, des fibres, des encombrants et de la matière putrescible;
- ↻ 75 % des huiles, peintures et des pesticides (RDD);
- ↻ 60 % des autres RDD;
- ↻ 50 % du textile;
- ↻ 80 % des contenants consignés à remplissage unique de bière et de boisson gazeuse;
- ↻ 20 % de l'aluminium non consignés.

#### Dans les ICI :

- ↻ 85 % des pneus;
- ↻ 95 % des métaux et du verre;
- ↻ 70 % du plastique et des fibres, incluant le bois, les papiers et les textiles;
- ↻ 65 % des résidus putrescible (60 % résidus putrescibles et 70 % bois).

#### Dans l'industrie de la construction, de la rénovation et de la démolition :

- ↻ 60 % de toutes les matières pouvant être mises en valeur, soit papiers et emballages, acier, granulats, bois, autres métaux.

Les principaux objectifs de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 visent à:

- prévenir ou réduire significativement la production de matières résiduelles;
- promouvoir la récupération et la valorisation des matières résiduelles;
- réduire la quantité de matières résiduelles à éliminer;
- assurer une gestion sécuritaire des installations d'élimination;
- obliger la prise en compte par les fabricants et importateurs de produits des effets qu'ont ces produits sur l'environnement et des coûts afférents à leur récupération, valorisation et élimination des matières résiduelles générées par ces produits.

Le gouvernement s'est engagé à adopter plusieurs règlements d'application pour mettre en œuvre la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 soit :

- ↻ le règlement sur l'élimination des matières résiduelles;
- ↻ le règlement sur la récupération et la valorisation des huiles usagées, des contenants d'huile et des filtres à huile usagés;
- ↻ le règlement sur la récupération et la valorisation des contenants, des emballages et des imprimés mis au rebut;

↗ le règlement sur les fonds de gestion environnementale post-fermeture des dépôts définitifs;

↗ le règlement sur la récupération et la valorisation des herbes et feuilles.

Il faudra cependant attendre l'adoption de la réglementation de chaque secteur d'activité pour être en mesure d'évaluer, notamment, l'impact financier de ces dispositions sur l'ensemble de la gestion des matières résiduelles des territoires de planification (MRC). **À terme toutefois, les municipalités devraient bénéficier d'un support financier supplémentaire pour la gestion des matières résiduelles.**

## **Enjeux de la gestion intégrée des matières résiduelles**

### **Enjeux environnementaux**

La préoccupation face au problème des matières résiduelles s'inscrit dans un mouvement plus vaste de sensibilisation aux problèmes de la qualité de l'environnement. Plusieurs rapports, dont celui de la commission des Nations-Unies (1987), démontrent de façon convaincante la nécessité d'harmoniser développement économique et protection de l'environnement afin d'assurer un développement durable pour les générations futures.

Cette prise de conscience, appuyée par des signes de plus en plus évidents de changements climatiques sur la planète, a amené les gouvernements à s'attaquer au problème d'émission sans cesse croissante des gaz à effet de serre, qui contribuent au réchauffement global de l'atmosphère. En effet, les autorités sont de plus en plus conscientes que l'augmentation de la concentration de ces gaz influence d'une façon particulière le climat de la planète tout entière.

Or le méthane, contenu dans les gaz issus de la décomposition des déchets (biogaz), est une source importante de gaz à effet de serre. Ainsi, tout programme de gestion des matières résiduelles doit prendre en compte la nécessité de réduire l'émission de ces gaz. Le contrôle des biogaz émanant des lieux d'enfouissement sanitaire et la rationalisation de l'industrie du camionnage pour le transport des matières résiduelles sont des domaines d'intervention privilégiés pour l'atteinte des objectifs d'ordre mondial. Il est d'ailleurs reconnu que les biogaz produits par les lieux d'enfouissement sanitaires représentent 6 % de l'ensemble des gaz à effet de serre émis au Québec.

Outre le biogaz, le lixiviat, c'est-à-dire l'eau contaminée issue de la décomposition des déchets éliminés dans les lieux d'enfouissement, peut poser un risque environnemental pour les eaux souterraines ou de surface. La présence des dépôts en tranchée, sites d'élimination des déchets qui n'assurent pas la protection des ressources en eau, représente d'ailleurs une problématique majeure à l'échelle du Québec.

## **Enjeux économiques**

En raison du resserrement des normes d'aménagement et d'exploitation des lieux d'élimination, les coûts d'élimination des déchets solides sont de plus en plus élevés. C'est pourquoi la gestion intégrée des matières résiduelles doit considérer les effets directs et indirects des programmes de mise en valeur envisagés. La rentabilité économique et sociale de ces mesures est en partie liée à l'évolution des marchés des matières recyclables, valorisables et compostables. Des efforts sur l'ouverture de nouveaux marchés, le développement de nouvelles technologies de traitement et le développement de nouveaux produits utilisant des matières récupérables devront être supportés par tous les intervenants. D'ici là, il faut s'attendre à ce que les coûts de gestion des matières résiduelles augmentent. L'objectif est de minimiser cette augmentation par la diminution des quantités de matières résiduelles enfouies en favorisant la récupération et la valorisation.

Par ailleurs, cette augmentation des coûts de l'élimination pourra justifier économiquement la mise en place de solutions alternatives plus environnementales et favorisant le maintien et la création d'emplois, autant dans ce secteur que dans d'autres secteurs d'activités économiques connexes.

## **Enjeux sociaux**

La population est de plus en plus sensible aux problèmes environnementaux, en particulier ceux reliés à la problématique de l'enfouissement des matières résiduelles. C'est pourquoi les pressions qu'exercent les citoyens et les différents groupes environnementaux sur les administrations publiques de tous les paliers se font de plus en plus pressantes. Ces dernières sont conscientes qu'il est grand temps d'agir pour préserver nos richesses naturelles et accroître notre qualité de vie. Il importe que les municipalités prennent en considération dans la définition des orientations stratégiques et le choix des moyens de mise en œuvre les besoins des citoyens et des citoyennes de toutes origines, de tous les niveaux de revenus, de tous les niveaux d'éducation et de tous les statuts sociaux.

L'évolution de la collecte sélective au cours des dix dernières années dénote que l'acquisition, par les citoyens, de nouveaux comportements est bien présente et mérite d'être soutenue par une sensibilisation constante. En effet, les citoyens doivent composer avec de nombreux autres problèmes tout aussi préoccupants tels la santé, le chômage, le fardeau fiscal et le prix de l'essence, de telle sorte que les enjeux environnementaux se trouvent en compétition avec d'autres préoccupations.

Avec l'essor des normes ISO 14000, les entreprises sont de plus en plus sensibles à leur image environnementale. Par ailleurs, devant la mondialisation des marchés, certaines d'entre elles n'hésitent pas à adopter des comportements plus respectueux envers l'environnement. Rentabilité économique et protection de l'environnement deviennent compatibles et garants d'une prospérité à long terme.

**Dans ce contexte, les élus de tous les niveaux doivent exercer leur leadership face aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux. Ils doivent, avec l'aide de leurs partenaires, favoriser la communication, l'information, la sensibilisation et l'éducation au niveau environnemental, économique et social. Une bonne façon d'y arriver est de permettre l'implication et la consultation des citoyens et des divers intervenants du territoire de planification dans le processus d'élaboration du plan de gestion.**

## **INTRODUCTION**

Dans le contexte des nouvelles exigences découlant de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) en matière de gestion des résidus, la MRC des Collines-de-l'Outaouais adoptait le 14 janvier 2002, une résolution de démarrage du processus d'élaboration du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR).

Voici maintenant ce projet de plan de gestion des matières résiduelles, élaboré de concert avec les municipalités locales, reflétant les efforts qu'elles sont prêtes à déployer et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés par le gouvernement.

Les élus des municipalités qui composent la MRC des Collines sont conscients des nouvelles responsabilités qui leur incombent dans le processus d'amélioration de la gestion des matières résiduelles au Québec mais ils souhaitent également que le gouvernement mette en place des mécanismes pour les supporter dans cette démarche. **Ils estiment que la réussite d'une telle entreprise est possible dans la mesure où tous les paliers gouvernementaux seront mis à contribution, sans quoi l'atteinte des objectifs gouvernementaux représentera un fardeau fiscal trop lourd pour les municipalités et leurs contribuables.**

La MRC des Collines propose donc un projet de plan de gestion des matières résiduelles qui se veut pratique dans son application et qui respecte les réalités socio-économiques des municipalités de son territoire. Ces deux principes ont d'ailleurs guidé l'élaboration du présent projet de PGMR.

Le projet de plan comporte douze (12) chapitres. Il a été rédigé selon le contenu (du PGMR) prescrit dans la Loi sur la qualité de l'environnement:

- Le premier chapitre comporte une description du territoire d'application (1<sup>o</sup> alinéa, article 53.9 LQE).
- Le deuxième chapitre précise les municipalités locales visées par le plan et les ententes intermunicipales relatives à la gestion des matières résiduelles (2<sup>o</sup> alinéa, article 53.9 LQE).
- Le troisième chapitre inclut le recensement des organismes et entreprises de récupération, valorisation ou élimination des matières résiduelles (3<sup>o</sup> alinéa, article 53.9 LQE)
- Le quatrième chapitre dresse le portrait de la gestion actuelle des matières résiduelles et l'inventaire des matières résiduelles (4<sup>o</sup> alinéa, article 53.9 LQE).

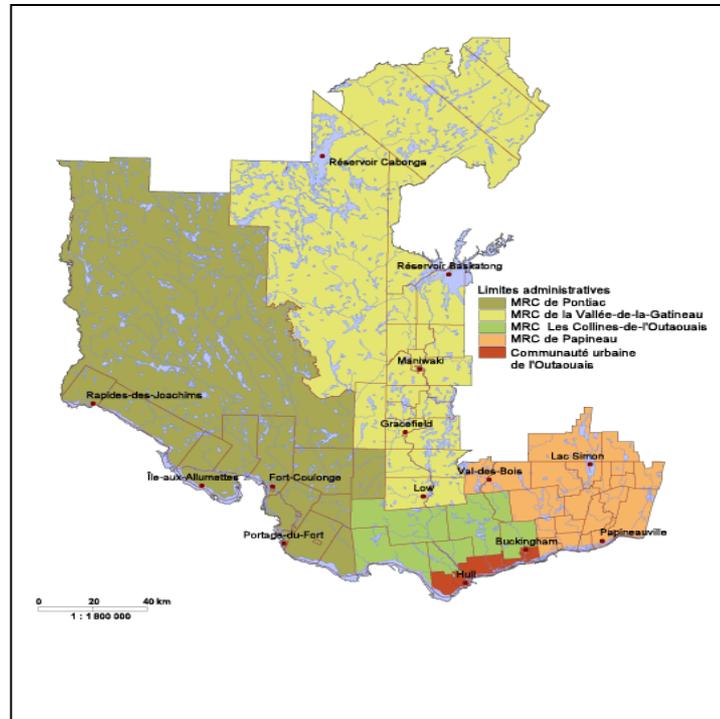
- Le cinquième chapitre présente l'énoncé des orientations et des objectifs à atteindre en matière de récupération, de valorisation et d'élimination des matières résiduelles (5° alinéa, article 53.9 LQE)
- Le sixième chapitre comporte une description des services à offrir pour atteindre ces objectifs (5° alinéa, article 53.9 LQE)
- Le septième chapitre présente le recensement des installations de récupération, de valorisation ou d'élimination présentes sur le territoire (6° alinéa, article 53.9 LQE)
- Le huitième chapitre fait état des nouvelles installations que nécessite l'atteinte des objectifs et l'utilisation des installations situées à l'extérieur du territoire (6° alinéa, article 53.9 LQE)
- Le neuvième chapitre suggère une proposition de mise en œuvre du plan favorisant la participation de la population et la collaboration des organismes et entreprises œuvrant dans le domaine de la gestion des matières résiduelles (7° alinéa, article 53.9 LQE)
- Le dixième chapitre présente le calendrier pour la mise en œuvre du plan (8° alinéa, article 53.9 LQE)
- Le onzième chapitre traite des prévisions budgétaires (8° alinéa, article 53.9 LQE)
- Le douzième chapitre concerne le système de surveillance et de suivi du plan (9° alinéa, article 53.9 LQE)

## **1. Description du territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais**

### **1.1 Profil géographique**

La MRC des Collines est accessible, depuis Montréal, par l'autoroute 50 et la route 148 lesquelles sont toutes deux situées sur la rive *nord* de la rivière des Outaouais. Pour accéder à la MRC à partir de l'Ontario, l'autoroute 5 peut être empruntée. La route 105, quant à elle, longe la rivière Gatineau et traverse la zone à l'étude du *sud* au *nord*. Elle donne accès aux municipalités de Chelsea et de La Pêche. La route 148 permet l'accès à la municipalité de Pontiac. La portion *est* de la MRC est desservie par la route 309 qui longe la rivière du Lièvre du *nord* au *sud*. Elle donne accès aux municipalités de l'Ange-Gardien et de Notre-Dame-de-la-Salette. Le centre *est* de la MRC est desservi par la route 307 qui donne accès aux municipalités de Cantley et Val-des-Monts. Enfin, la route 366 est la seule route d'importance permettant de relier partiellement la MRC d'*est* en *ouest* (source :[www.latino.qc.ca](http://www.latino.qc.ca)).

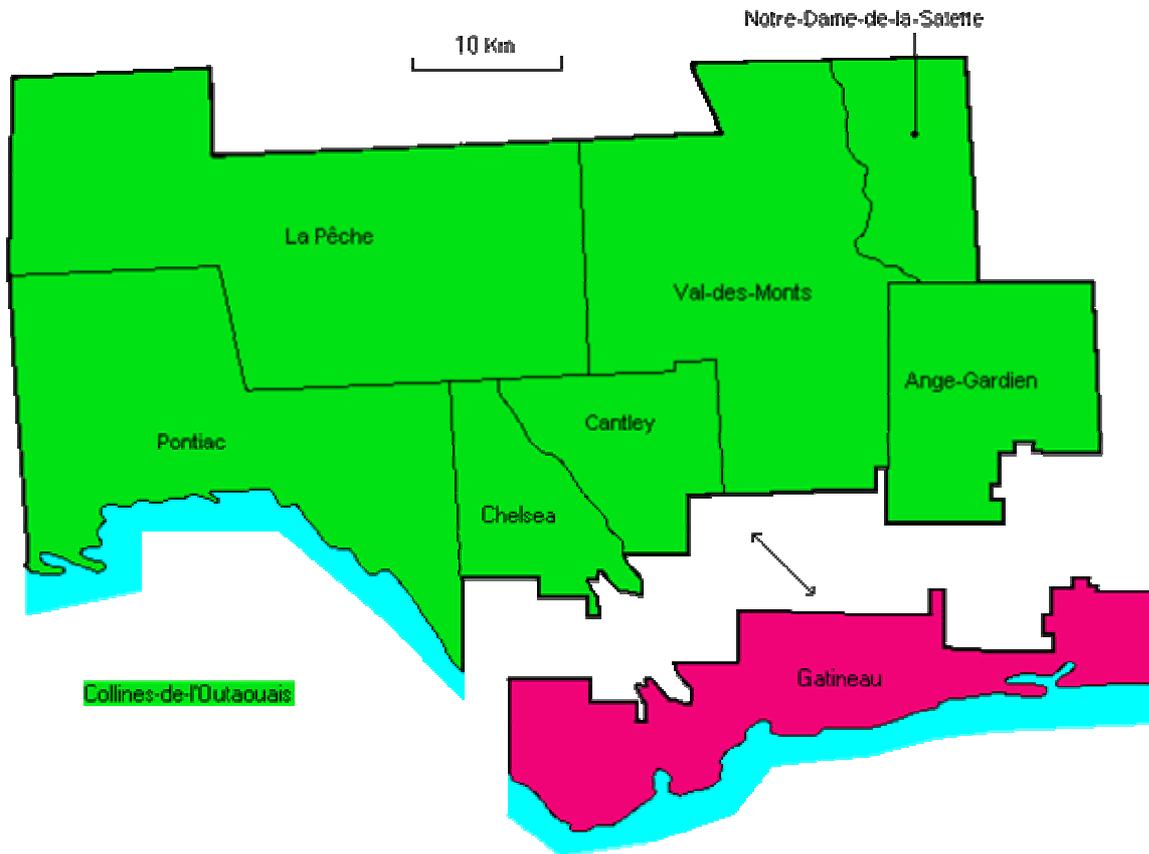
**Carte 1 Limites administratives de la région de l'Outaouais**



Les municipalités de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ont un caractère rural caractérisé par un territoire agro-forestier et un territoire de villégiature; elles incluent également des périmètres d'urbanisation. La population se concentre dans le sud de la MRC, à proximité du grand centre de Gatineau et le long des vallées des principales rivières que sont les rivières des Outaouais, Gatineau, la Blanche et du Lièvre. Parmi les sept municipalités, cinq sont développées autour d'un noyau ou d'un centre de services principaux, à savoir Old Chelsea à Chelsea, Sainte-Cécile-de-Masham et Wakefield situés à La Pêche, le village de Notre-Dame-de-la-Salette, Luskville et Quyon dans la municipalité de Pontiac et Perkins, Saint-Pierre-de-Wakefield et Poltimore à Val-des-Monts. Les deux autres municipalités (L'Ange-Gardien et Cantley) voient plutôt leurs services dispersés le long des routes principales.

Situés sur le Bouclier canadien, les paysages offerts dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais se distinguent par un relief très varié caractérisé par la présence de forêts et collines et par un agencement de montagnes de faible altitude et de terrains plus ou moins accidentés.

## Carte 2 Municipalités constituant la MRC des Collines-de-l'Outaouais

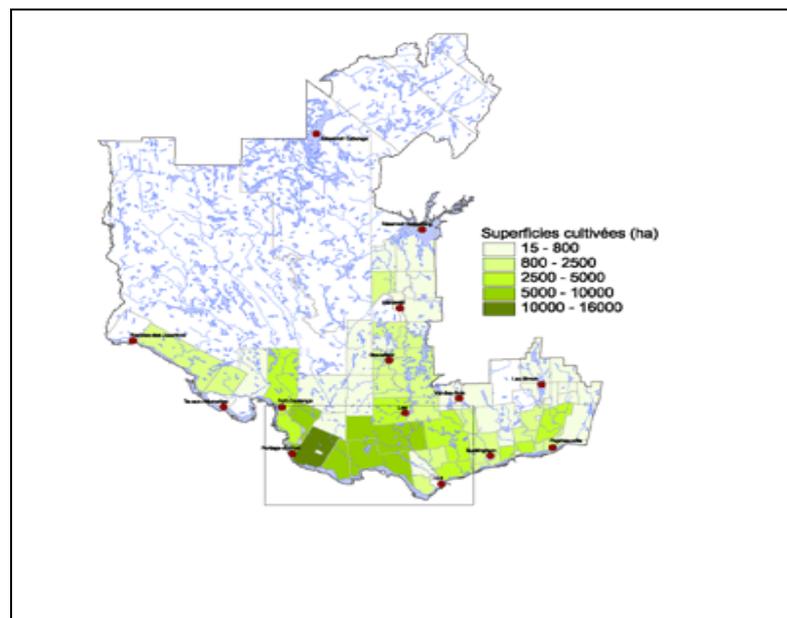


source : <http://www.chez.com/polysoft/Quebec/Outaouais/CMO/municipalites.html>)

Vaste étendue parsemée de lacs et de rivières, le territoire de la MRC est un lieu idéal pour la pratique d'activités récréatives. On y trouve d'ailleurs un parc national : le parc de la Gatineau, qui occupe environ 18% du territoire. Des rivières comme celles des Outaouais, Gatineau et du Lièvre irriguent le territoire. Une multitude de lacs parsèment le milieu dont le lac McGregor, et ainsi que le lac de l'Argile (source : [www.latino.qc.ca](http://www.latino.qc.ca)).

Enfin, l'agriculture dans la MRC occupe une large place comparativement au reste de la région de l'Outaouais (carte 3). Les superficies cultivées varient dans chaque municipalité, entre 800 et 10 000 ha, et la production se caractérise surtout par la culture fourragère et céréalière.

**Carte 3: Superficies cultivées dans la région de l'Outaouais et dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais**



## 1.2 Profil démographique

On estime qu'en 2002, la population de la MRC des Collines-de-l'Outaouais comptait quelque 37 634 personnes, tel qu'indiqué au tableau 1.1. Le tableau 1.2 présente les caractéristiques démographiques de la MRC des Collines. Celle-ci fait partie de la grande région statistique et sociologique d'Ottawa-Hull qui est elle-même la quatrième plus importante région métropolitaine du Canada (source: Statistique Canada).

**Tableau 1.1 Population des municipalités de la MRC Les Collines-de-l'Outaouais**

Municipalités	Population
	2002
Cantley	6 144
Chelsea	6 550
L'Ange-Gardien	4 111
La Pêche	6 688
Notre-Dame-de-la-Salette	747
Pontiac	4 895
Val-des-Monts	8 499
<b>Total MRC</b>	<b>37 634</b>

Source: Décret 1408-2002 du 11 décembre 2002 en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2003

**Tableau 1.2 Caractéristiques démographiques de la MRC des Collines**

Municipalités	Population			Variation (%)	
	1991	1996	2001	1991-1996	1996-2001
Cantley	4424	5443*	5898	23	8,4
Chelsea	5091	5925	6036	16	1,9
L'Ange-Gardien	2815	3521	3610	25	2,5
La Pêche	5854	6160	6453	5	4,8
Notre-Dame-de-la-Salette	658	678	706	3	4,1
Pontiac	4501	4722	4643	5	-1,7
Val-des-Monts	5551	7231	7842	30	8,4
<b>MRC</b>	<b>28 894</b>	<b>33 680</b>	<b>35 188</b>	<b>16.6%</b>	<b>4.5%</b>

Source: Recensements de 1991, 1996 et 2001 (Statistique Canada) ; \*Données réajustées.

La population de la MRC des Collines a connu une forte croissance démographique entre 1996 et 2001, passant de 33 680 personnes à 35 188, accusant un taux de 4,5%. Ce taux est trois fois plus élevé que celui de la croissance démographique de la province de Québec. Les municipalités de Cantley et Val-des-Monts ont connu quant à elles de très fortes croissances, chacune de 8,4%. (source : Statistique Canada).

Le tableau 1.3 indique la densité de population pour chacune des municipalités ainsi que le nombre de portes résidentielles et le nombre de personnes occupant chacune des résidences et ce, pour l'ensemble des municipalités. Mentionnons qu'il est d'une très grande utilité de connaître le nombre de portes résidentielles retrouvées dans une localité, car c'est souvent en fonction de ce paramètre que sont établis les tarifs pour les services de collecte, de traitement et d'élimination des matières résiduelles.

Les municipalités de Cantley et Chelsea restent les plus densément peuplées avec respectivement 45,8 et 58,9 personnes par km<sup>2</sup>, tandis que la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette est la moins dense au niveau de sa population (6,4 hab./km<sup>2</sup>). Selon les données du rôle d'évaluation de la MRC, il y a quelque 20 235 portes résidentielles dans la MRC, lesquels seraient occupés par 1,9 personnes en moyenne. De son côté, Val-des-Monts se démarque avec un nombre de portes résidentielles élevé (5 842), correspondant à 28.9 % des portes résidentielles de la MRC des Collines.

**Tableau 1.3 Caractéristiques du logement de la MRC des Collines**

<i>Municipalité</i>	<i>Population (1)</i>	<i>Nombre de portes (2)</i>	<i>Nombre de personnes par porte (2)</i>	<i>Superficie (km<sup>2</sup>)(3)</i>	<i>Densité (pers./km<sup>2</sup>)</i>
Cantley	6 144	2 511	2,4	134	45,8
Chelsea	6 550	2 851	2,3	111,2	58,9
L'Ange-Gardien	4 111	1 608	2,6	224,17	18,3
La Pêche	6 688	4 393	1,5	597,13	11,2
N.-D.de-la-Salette	747	468	1,6	117,54	6,4
Pontiac	4 895	2 562	1,9	446,87	11,0
Val-des-Monts	8 499	5 842	1,5	457,31	18,6
<b>MRC Collines</b>	<b>37 634</b>	<b>20 235</b>	<b>1,9</b>	<b>2 088,23</b>	<b>9,7</b>

Source : (1) Décret 1408-2002 du 11 décembre 2002 en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2003

(2) Selon le rôle d'évaluation de la MRC (septembre 2003)

(3) Selon le Répertoire des municipalités du Québec Édition octobre 2002

Le tableau 1.4 illustre les prévisions démographiques estimées par l'Institut de la Statistique du Québec pour la MRC des Collines. Ces prévisions, réalisées jusqu'en 2021, démontrent que la population totale de la MRC tend à augmenter de façon générale, passant de 33 680 personnes en 1996 à 42 200 en 2021.

**Tableau 1.4 Projections démographiques pour la MRC des Collines**

<b>Année</b>	<b>1996</b>	<b>2001</b>	<b>2006</b>	<b>2011</b>	<b>2016</b>	<b>2021</b>
<b>Population</b>	33 680*	35 188*	38 800	40 100	41 300	42 200
<b>Variation (%)</b>	-	4,5	10,3	3,4	3,0	2,2

Source: Institut de la statistique ; \*Source: Recensement Statistique Canada

Le type d'habitation<sup>1</sup> peut influencer les coûts et les modes de collecte des différents types de matières résiduelles. Dans la MRC des Collines, le type d'habitation est relativement homogène. En effet, il se caractérise essentiellement par des maisons unifamiliales. On retrouve à l'occasion des habitations comprenant plus de deux logements mais elles varient de 3 à 8% selon les municipalités, à l'exception de Cantley où les habitations de plus de deux à six logements comptent pour 23% du milieu résidentiel bâti.

### 1.3 Profil socio-économique

Le tableau 1.5 indique la répartition de la main-d'œuvre par catégories d'emplois pour la MRC des Collines. L'économie de la MRC est surtout centrée sur la construction (27%) et le commerce de gros (19%). Il est important de noter que l'économie primaire occupe une place relativement importante dans la MRC, toutefois l'économie secondaire y est grandement représentée (41%) par rapport à la totalité des entreprises.

<sup>1</sup> Les informations sont tirées des questionnaires envoyés aux municipalités dans le cadre du projet.

**Tableau 1.5 Secteurs d'activités économiques dans la MRC des Collines**

<b>Secteurs économiques</b>	<b>Types d'entreprises</b>	<b>Nombre/Rapport</b>	
<b>Agriculture</b>	Cabanes à sucre	2	
	Cultivateurs	15	
	Serres	2	
	Vétérinaires	1	
	Autres	8	
			<b>28</b>
<b>Foresterie</b>	Exploitations forestières	9	
		<b>9</b>	<b>2%</b>
<b>Industries manufacturières</b>	Industrie de construction domiciliaire	10	
	Industrie de la fabrication des produits métalliques	1	
	Industrie des aliments	4	
	Industrie des produits électriques	1	
	Industrie des produits minéraux	1	
	Industrie du matériel de transport	2	
	Autres	7	
			<b>26</b>
<b>Construction</b>	Industrie des constructeurs/entrepreneurs	35	
	Installations mécaniques (plomberie, chauffage, climatisation)	6	
	Travaux de charpente	2	
	Travaux de finition (intérieures/extérieures)	32	
	Travaux sur chantier	26	
	Autres	4	
			<b>105</b>
<b>Transport</b>	Industrie du camionnage	23	
	Industrie du transport en commun	2	
	Traversiers	1	
	Autre industrie du transport	2	
		<b>28</b>	<b>7%</b>
<b>Commerce de gros</b>	Centres de jardinage	1	
	Industries des produits alimentaires, commerce de gros	10	
	Industries des véhicules automobiles, commerce de gros	3	
	Industries des véhicules automobiles, pièces et accessoires/vente et service	19	
	Industries du meuble/appareils ménagers	2	
	Industries de machines, commerce de gros	1	
	Magasins d'alimentation	28	

<b>Secteurs économiques</b>	<b>Types d'entreprises</b>	<b>Nombre/Rapport</b>	
	Magasins de marchandises	5	
	Marchands de monuments funéraires et pierres tombales	1	
	Matériels et fournitures de plomberie, de chauffage et de climatisation, commerce de gros	1	
	Pharmacies	1	
	Produits forestiers, commerce de gros	1	
	Quincailleries	1	
	Autres	10	
		<b>74</b>	<b>19%</b>
<b>Hébergement</b>	Camps de vacances	3	
	Hôtels, motels	8	
	Pensions de familles et hôtels privés	3	
	Services de restauration	30	
	Tavernes, bars et boîtes de nuit	1	
	Terrains de camping et parcs à roulettes	7	
		<b>52</b>	<b>13%</b>
<b>Organismes</b>	Associations diverses	6	
	Centres d'accueil/de services sociaux	6	
	École	14	
	Garderie	1	
	Hôpitaux	3	
	Résidences pour personnes âgées	1	
	Services municipaux/gouvernementaux	10	
	Société canadienne des postes	2	
	Société d'agriculture	1	
	Sports & Loisirs	2	
	Autres	8	
		<b>46</b>	<b>12%</b>
<b>Total</b>		<b>386</b>	<b>100%</b>

Source : CLD des Collines-de-l'Outaouais

## **2. Municipalités locales visées par le plan ententes intermunicipales relatives à la gestion des matières résiduelles**

Le plan de gestion des matières résiduelles élaboré par la MRC des Collines sera appliqué sur l'ensemble du territoire de la municipalité régionale. Il s'agit des sept municipalités suivantes: Cantley, Chelsea, L'Ange-Gardien, La Pêche, Notre-Dame-de-la-Salette, Pontiac et Val-des-Monts.

Par ailleurs, ce plan de gestion n'est applicable que sur le territoire de la MRC. Il n'est pas partagé en tout ou en partie, par une autre MRC ou par des municipalités locales qui ne font pas partie de la MRC des Collines. De même, aucune municipalité locale ne fait partie du plan de gestion des MRC limitrophes.

La MRC des Collines a conclu une entente intermunicipale relative à la gestion des matières résiduelles avec la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes. L'objet de cette entente est le transport et l'élimination des matières résiduelles au lieu d'enfouissement sanitaire de ladite régie. Il s'agit de la seule entente intermunicipale relative à la gestion des matières résiduelles conclut par la MRC. Une copie de cette entente figure à l'annexe 1.

Cette entente est effective jusqu'au 31 décembre 2008, ce qui alloue un délai que la MRC envisage raisonnable pour la planification de la mise en place d'un lieu élimination dans la région de l'Outaouais, en collaboration avec les autres MRC.

### **3. Portrait de la gestion actuelle et inventaire des matières résiduelles**

#### **3.1 Programmes municipaux de gestion des matières résiduelles**

##### **3.1.1 Collecte et élimination des matières résiduelles domestiques**

Chaque municipalité de la MRC a la responsabilité d'offrir le service de collecte des matières résiduelles sur son territoire. La majorité des municipalités procède individuellement à des appels d'offres et attribuent la collecte à un entrepreneur privé, à l'exception de la municipalité de Pontiac qui effectue elle-même sa collecte des déchets. La fourchette des coûts de collecte s'étend de 26 000 \$ à 363 381\$ annuellement (tableau 3.1).

**Tableau 3.1 Bilan de la collecte des déchets en 2002**

<b>Municipalité</b>	<b>Cantley</b>	<b>Chelsea</b>	<b>L'Ange-Gardien</b>	<b>La Pêche</b>	<b>N.-D.-de-la-Salette</b>	<b>Pontiac</b>	<b>Val-des-Monts</b>
<b>Fréquence</b>	1 fois par semaine	1 fois par 2 semaines	1 fois par semaine	1 fois par semaine	1 fois par semaine	1 fois par semaine	1 fois par semaine
<b>Coûts (\$/an)</b>	149 616	63 384	71 456	287 760	26 000	230 000	363 381

En 2002, la plupart des municipalités étaient desservies une fois par semaine, sauf les résidents de Chelsea qui étaient desservis une fois par deux semaines. En 2003, la municipalité de L'Ange-Gardien est passée à la collecte des déchets une fois par deux semaines sauf durant l'été (juin à septembre).

La MRC des Collines ne compte aucun lieu d'enfouissement sanitaire. On compte par ailleurs deux dépôts en tranchée (DET) municipaux, soit à Notre-Dame-de-la-Salette et à Pontiac. C'est pourquoi la MRC a mis en place, en août 1995, un poste de transbordement des déchets afin d'optimiser le transport de ceux-ci dans un lieu d'enfouissement sanitaire (LES) situé à l'extérieur de son territoire. Ainsi, les déchets sont collectés dans les municipalités et acheminés au poste de transbordement, où ils sont transférés dans des camions semi-remorque. Ils sont ensuite envoyés au LES de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes à Lachute.

Les matières résiduelles de la majorité des municipalités sont donc acheminées au *Poste de transbordement des déchets* (PTD) de la MRC des Collines, à l'exception de celles de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette et de la moitié des matières résiduelles de la municipalité de Pontiac, qui sont éliminées directement dans leur dépôt en tranchée respectif. Le tableau 3.2 présente les coûts de transbordement par municipalité en 2002. Ce coût varie entre 10 441\$ par année (L'Ange-Gardien) et 34 024\$ par année (Val-des-Monts).

Les matières résiduelles à éliminer sont ensuite transportées au LES. Le tableau 3.2 présente les coûts de transport au lieu d'enfouissement par municipalité en 2002. Ce coût varie entre 19 122\$ par année (L'Ange-Gardien) et 62 307\$ par année (Val-des-Monts).

L'élimination des matières résiduelles de 5 municipalités est effectuée au LES de Lachute. Tel que mentionné, les municipalités de Pontiac (la moitié des déchets) et Notre-Dame-de-la-Salette éliminent leurs déchets dans leur dépôt en tranchée, dont elles assument le coût de gestion. Le coût annuel d'élimination varie entre 33 152\$ (L'Ange-Gardien) et 108 024\$ (Val-Des-Monts).

Par ailleurs, les municipalités de la MRC assument une dépense relative à la fermeture du site Cook, un ancien site d'enfouissement désormais fermé dont les coûts de suivi environnemental doivent être assumés par plusieurs municipalités de la région de l'Outaouais. Les coûts des municipalités à cet égard varient entre 9 476\$ (L'Ange-Gardien) et 39 928\$ (La Pêche).

**Tableau 3.2: Bilan du transbordement, du transport et de l'élimination des matières résiduelles en 2002**

Municipalité	Cantley	Chelsea	L'Ange-Gardien	La Pêche	N.-D.-de-la-Salette	Pontiac	Val-des-Monts
<b>Tonnage (tm/an)</b>	2 107	2 172	1 184	3 388	299 DET	1 583 + 1 583 au DET	3 858
<b>Coûts de transbordement (\$/an)</b>	18 580	19 159	10 441	29 885	s.o.	13 963	34 024
<b>Coûts de transport (\$/an)</b>	34 028	35 078	19 122	54 716	s.o.	25 566 (1/2 déchets)	62 307
<b>Coûts d'élimination (\$/an)</b>	58 996	60 816	33 152	94 864	7 560	63 558	108 024
<b>Coût de fermeture du site Cook (\$/an)</b>	26 162	35 123	9 476	39 928	s.o.	14 626	25 956

- En 2002, les tarifs suivants étaient en vigueur : 8,82 \$/tm pour le transbordement, 16,15\$/tm pour le transport et 28 \$/tm pour l'enfouissement
- Le coût de transbordement utilisé est le coût réel, sans tenir compte des revenus au poste de transbordement
- Les quantités de résidus éliminés aux DET ont été estimées
- Les coûts de fermeture du site Cook sont ceux de 2001 majorés de 3%

### 3.1.2 Collecte sélective des matières recyclables

Toutes les municipalités de la MRC offrent un service de collecte sélective des matières recyclables. Les municipalités de Cantley, Chelsea et de L'Ange-Gardien (implantée au cours de l'année 2003 à L'Ange-Gardien) offrent une collecte porte-à-porte alors que les municipalités de La Pêche, Notre-Dame-de-la-Salette, Pontiac et Val-des-Monts offrent le service d'apport volontaire par dépôt dans des conteneurs.

La collecte des matières recyclables porte à porte des municipalités de Cantley, Chelsea et L'Ange-Gardien s'effectue à toutes les deux semaines. Quant à la fréquence de levée des conteneurs de la collecte par apport volontaire, elle varie de plusieurs fois par semaine à deux fois par mois selon les municipalités.

La fourchette des coûts annuels de collecte et de traitement (tri) des matières recyclables s'étend de 3 950 \$ à Notre-Dame-de-la-Salette à 101 351 \$ à Chelsea (tableau 3.3).

**Tableau 3.3 Bilan de la collecte et du traitement (tri)  
des matières recyclables en 2002**

<b>Municipalité</b>	<b>Cantley</b>	<b>Chelsea</b>	<b>L'Ange-Gardien</b>	<b>La Pêche</b>	<b>N.-D.-de-la Salette</b>	<b>Pontiac</b>	<b>Val-des-Monts</b>
<b>Type de collecte</b>	Porte-à-porte	Porte-à-porte	Apport volontaire	Apport volontaire	Apport volontaire	Apport volontaire	Apport volontaire
<b>Fréquence</b>	1 fois par 2 semaines	1 fois par 2 semaines	Levée à chaque semaine; collecte porte-à-porte 1 fois par deux semaines implantée en 2003	2 à 3 fois par semaine selon les secteurs	1 fois par semaine (moins fréquent l'hiver)	1 fois par semaine ou 1 fois par 2 semaines selon les secteurs	2 à 3 fois par semaine selon les secteurs
<b>Tonnage récupéré</b>	280,8	733,5	264,3	472,2	25,7	292	904,9
<b>Coûts de collecte et de tri (\$/an)</b>	62 280	101 351	26 038	47 705	3 950	21 548	66 500

Quant au tri des matières recyclables, toutes les municipalités de la MRC envoient désormais (en 2003) leurs matières recyclables recueillies au CFER Outaouais, situé à Gatineau.

### **3.1.3 Programmes relatifs aux résidus organiques**

Seules les municipalités de Cantley et de Chelsea offrent des programmes de compostage domestique par le biais desquels les citoyens peuvent se procurer un composteur à un coût variant de 20\$ à 35 \$. À Chelsea, 733 composteurs ont été distribués depuis 1994.

Un programme de compostage domestique a été effectif pendant 3 ans à Val-des-Monts. Cette municipalité a d'ailleurs adopté, en 1995, un règlement interdisant la mise aux rebuts du gazon et des feuilles, ce qui a eu pour effet de réduire à la source une quantité importante de résidus organiques.

Les quantités de matières organiques détournées de l'enfouissement par le biais de ces initiatives ne sont pas disponibles.

### **3.1.4 Collecte des résidus domestiques dangereux**

La MRC des Collines coordonne un service de cueillette des résidus domestiques dangereux par apport volontaire. Il s'agit d'une collecte annuelle pour les municipalités de Chelsea, La Pêche et Val-des-Monts et d'une collecte à tous les deux ans pour les municipalités de Cantley et L'Ange-Gardien. Quant à la municipalité de Pontiac, elle offre le service indépendamment, sur une base annuelle. Seule la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette ne l'offre pas.

En ce qui a trait au traitement et à la disposition des RDD, ils sont pris en charge par un entrepreneur privé, déterminé chaque année à l'issue d'un appel d'offres.

En 2003, la municipalité de Chelsea a conclu une entente avec la ville de Gatineau. Les citoyens peuvent désormais se rendre au dépôt permanent de la ville pour y disposer de leurs RDD, moyennant la tarification suivante: automobile (30\$), camionnette (35\$), automobile avec remorque (60\$), camionnette avec remorque (70\$). Ces frais doivent être défrayés en argent comptant lors de la visite.

**Tableau 3.4: Bilan de la collecte des résidus domestiques dangereux par municipalité en 2002 (sauf indication contraire)**

Municipalité	Cantley	Chelsea	L'Ange-Gardien	La Pêche	N.-D.-de-la-Salette	Pontiac	Val-des-Monts
<b>Type de collecte</b>	Apport volontaire	Apport volontaire	Apport volontaire	Apport volontaire	Non offerte	Apport volontaire	Apport volontaire
<b>Fréquence</b>	1 fois par deux ans	annuel	1 fois par deux ans	Annuel	s.o.	annuel	annuel
<b>Quantités en tm (2001)</b>	6,3*	10,1*	6,4*	12,2	s.o.	6,4	6,8
<b>Coûts associés \$/an (2001)</b>	12 000*	19 076*	11 062*	11 076	s.o.	n.d.	5 464

\*: données de 2001

### 3.1.5 Collecte des encombrants et des pneus

Les municipalités de Cantley, Chelsea, La Pêche, Pontiac et Val-des-Monts offrent un service de collecte porte-à-porte des encombrants. La collecte est effectuée sur demande une fois par semaine à Cantley et à Val-des-Monts, sur demande une fois par deux semaines à Chelsea, sur demande en tout temps à La Pêche, alors que la fréquence de collecte est bi-annuelle à Pontiac. Dans les municipalités de L'Ange-Gardien et Val-des-Monts, les citoyens se départissent de leurs encombrants par apport volontaire une fois par année dans deux dépôts de matériaux secs, l'un situé à Cantley et l'autre, à Val-des-Monts. À Notre-Dame-de-la-Salette, on permet aux citoyens de venir déposer leurs encombrants au DET tous les samedis ainsi que durant deux semaines en été.

Dans plusieurs municipalités, le coût de collecte des encombrants est inclus dans le coût global du service de collecte des déchets. Les coûts annuels sont de 2 800 \$ à Notre-Dame-de-la-Salette et de 5 500\$ à L'Ange-Gardien (où sont intégrés les résidus de construction et de démolition). Les quantités d'encombrants recueillis ne sont pas compilées par les municipalités. Le mode de disposition des encombrants n'est pas toujours connu mais certaines municipalités ont indiqué le recyclage du métal récupéré.

**Tableau 3.5 Bilan de la collecte des encombrants par municipalité**

Municipalité	Cantley	Chelsea	L'Ange-Gardien	La Pêche	N.-D. -de-la-Salette	Pontiac	Val-des-Monts
<b>Type de collecte</b>	Porte-à-porte ou apport volontaire au DMS à Cantley	Porte-à-porte	Apport volontaire dans des conteneurs	Porte-à-porte	Apport volontaire au garage municipal	Porte-à-porte	Porte-à-porte et apport volontaire au garage municipal
<b>Fréquence</b>	Sur demande	Sur demande	Annuelle	Sur demande	Hebdomadaire (samedi) et 2 semaines l'été	Bi-annuelle	Sur demande
<b>Disposition</b>	n.d.	n.d.	Entrepreneur (Condor)	n.d.	Dépôt en tranchée; récupération de la ferraille	Électroménagers (sans frais, Cohen & Cohen, Ottawa)	n.d.
<b>Coûts associés (\$/an)</b>	Inclus dans coûts de collecte des déchets	Inclus dans coûts de collecte des déchets	5 500 \$ (2003), combinée à résidus C&D	Inclus dans coûts de collecte des déchets	2 800\$	Inclus dans coûts de collecte des déchets	n.d.

En ce qui a trait à la collecte des pneus, toutes les municipalités offrent un service d'apport volontaire aux citoyens. À Cantley, L'Ange-Gardien et La Pêche, les citoyens s'en départissent en même temps que les RDD, à tous les deux ans. Les citoyens de Cantley peuvent aussi aller au dépôt de matériaux secs situé sur leur territoire. À Notre-Dame-de-la-Salette et Pontiac, les citoyens peuvent apporter leurs pneus chaque semaine aux dépôts en tranchée municipaux respectifs tandis que les citoyens de Val-des-Monts peuvent les faire recueillir sur demande ou les déposer au garage municipal, au besoin. Finalement, les citoyens de Chelsea peuvent disposer leurs pneus chez différents marchands. Toutes les municipalités qui récupèrent des pneus font appel au programme de Recyc-Québec pour leur transport et leur disposition sans frais (pour les municipalités).

**Tableau 3.6 Bilan de la collecte des pneus par municipalité**

Municipalité	Cantley	Chelsea	L'Ange-Gardien	La Pêche	N.-D. -de-la-Salette	Pontiac	Val-des-Monts
<b>Type de collecte</b>	Apport volontaire avec RDD ou au DMS	Apport volontaire chez différents marchands	Apport volontaire avec RDD	Apport volontaire avec RDD	Apport volontaire au DET	Apport volontaire au DET	Porte-à-porte ou apport volontaire au garage municipal
<b>Fréquence</b>	Annuel / Au besoin	Au besoin	1 fois par 2 ans	Annuel	Hebdomadaire (samedi) et 2 semaines l'été	Hebdomadaire (samedi et dimanche)	Sur demande et au besoin
<b>Disposition</b>	Chalco, Programme Recyc-Québec	Chalco, Programme Recyc-Québec	Chalco, Programme Recyc-Québec	Chalco, Programme Recyc-Québec	Chalco, Programme Recyc-Québec	Chalco, Programme Recyc-Québec	Chalco, Programme Recyc-Québec
<b>Coûts associés (\$/an)</b>	Sans frais pour la municipalité	Sans frais pour la municipalité	Sans frais pour la municipalité	Sans frais pour la municipalité	Sans frais pour la municipalité	Sans frais pour la municipalité	Sans frais pour la municipalité

### 3.1.6 Gestion des résidus de construction et de démolition

Les citoyens des municipalités de Cantley, Chelsea et Val-des-Monts qui génèrent des résidus de construction et démolition ont la responsabilité de s'en départir puisqu'il n'y a pas de service municipal pour ces résidus. Ces municipalités suggèrent aux citoyens d'en disposer au dépôt de matériaux secs (DMS) privé situé à Cantley ou à celui situé à Val-des-Monts.

À L'Ange-Gardien, la récupération des résidus de construction et de démolition est offerte annuellement par apport volontaire dans des conteneurs. Elle est combinée à la récupération des encombrants. L'entrepreneur (Condor) achemine par la suite les résidus à Gatineau.

À Notre-Dame-de-la-Salette et Pontiac, un service d'apport volontaire au DET est offert. Au DET de Notre-Dame-de-la-Salette, une tarification est exigée : 10\$ par remorque et 50\$ par camion. Les coûts associés à la gestion des résidus de construction et démolition à Notre-Dame-de-la-Salette s'élevaient à 1 000 \$ annuellement.

Il existe peu d'information sur le type de traitement et de disposition de ces résidus, la plupart étant vraisemblablement éliminés. À Notre-Dame-de-la-Salette, la municipalité tente de récupérer les matériaux réutilisables selon ses besoins.

**Tableau 3.7: Bilan de la collecte des résidus de construction et de démolition par municipalité**

Municipalité	Cantley	Chelsea	L'Ange-Gardien	La Pêche	N.-D. Salette	Pontiac	Val-des-Monts
<b>Type de collecte</b>	Apport volontaire au DMS à Cantley	Apport volontaire au DMS à Cantley	Apport volontaire dans des conteneurs	Non offerte	Apport volontaire au DET	Apport volontaire au DET	Apport volontaire au DMS à Cantley ou Val-des-Monts
<b>Fréquence</b>	Au besoin	Au besoin	Annuellement	s.o.	Hebdomadaire (samedi)	Hebdomadaire (samedi et dimanche)	Au besoin
<b>Mode de disposition</b>	DMS	DMS	n.d. Entrepreneur (Condor)	s.o.	DET	DET	DMS
<b>Coûts associés (\$/an)</b>	Sans frais pour la municipalité	Sans frais pour la municipalité	5 500 \$ (2003), combiné à encombrants	s.o.	1 100\$*	Inclus dans les coûts du DET	Sans frais pour la municipalité

\*Des tarifs sont perçus au DET pour la réception des matériaux de construction: 10\$/remorque et 50\$/camion

### 3.1.7 Gestion des boues

La gestion des boues de fosses septiques varie grandement d'une municipalité à l'autre. C'est à Chelsea que l'on retrouve le programme le plus avancé. Ce programme municipal de gestion des boues comprend l'inspection et la vidange périodique de toutes les fosses septiques à chaque trois ans. Une taxe spéciale est prélevée sur le compte de taxes municipales pour ce service. Elle s'élève à 54.80\$/année et inclut, pour le citoyen, une vidange de sa fosse aux trois ans. La municipalité va en appel d'offres pour déterminer un entrepreneur qui se chargera de la vidange des fosses sous le contrôle d'employés municipaux. L'entrepreneur doit également fournir à la municipalité les quantités de boues vidangées et celles dont il a disposé. Ainsi, la municipalité s'assure que le volume de boues vidangées sur son territoire est éliminé de façon sécuritaire pour l'environnement.

À L'Ange-Gardien, un programme d'inventaire et d'inspection est en cours depuis trois ans. En 2003, la moitié des installations septiques de la municipalité avait été inspectée et documentée. Cette inspection inclut également la mise à niveau des installations disfonctionnelles par les citoyens en vertu d'un avis émis par la municipalité. Ce programme se poursuit et la municipalité entrevoit mettre en place un programme de vidange dans un avenir rapproché.

À Val-des-Monts, un projet-pilote de mesurage des boues a eu lieu en 2001 et 2002. Les résultats de ce projet vont permettre d'orienter les paramètres d'un futur programme de gestion des boues. Un programme d'inventaire est également en cours.

Dans toutes les municipalités de la MRC à l'exception de Chelsea, la vidange des fosses reste à la discrétion des propriétaires. Ce sont des entrepreneurs privés qui offrent ce service aux citoyens (OOPS Pompage septique, Gascon C. Pompage, Larabie Pierre, etc.).

Quant à la disposition, il semble qu'une bonne part des boues est acheminée à Ottawa, à l'usine de traitement des eaux usées de Green Creek. L'usine d'épuration de la ville de Gatineau en accepte également, mais son tarif de 27 \$/m<sup>3</sup> est beaucoup plus élevé que celui du site de la ville d'Ottawa (9\$/m<sup>3</sup>), ce qui favorise ce dernier.

La gestion des boues pourra être modifiée en fonction des dispositions de l'étude de faisabilité de l'implantation d'un système régional de traitement des boues de fosses septiques dans la MRC (BPR, 2001). Ainsi, il apparaît dans cette étude que le système de traitement serait potentiellement localisé à Wakefield (La Pêche), où se trouve déjà une station d'épuration des eaux usées. L'étude, qui fournit une analyse des technologies possibles pour la déshydratation et le traitement des fractions liquide et solide, a été faite en considérant des hypothèses de volumes de 25 000 m<sup>3</sup> et 64 000 m<sup>3</sup>. Le volume de boues déshydratées généré annuellement au centre de traitement pourrait varier entre 1 000 et 2 000 tonnes par année.

Un résumé de la gestion actuelle des boues pour chacune des municipalités de la MRC est présenté au tableau ci-dessous.

**Tableau 3.8: Bilan de la gestion des boues de fosses septiques par municipalité**

Municipalité	Cantley	Chelsea	L'Ange-Gardien	La Pêche	N.-D. Salette	Pontiac	Val-des-Monts
<b>Programme municipal</b>	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui
<b>Inventaire &amp; inspection</b>	Non	Tous les 3 ans	Oui	Oui	Non	Non	Oui
<b>Mesurage</b>	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
<b>Responsabilité de la vidange</b>	Citoyens	Municipalité	Citoyens	Citoyens	Citoyens	Citoyens	Citoyens
<b>Fréquence de vidange</b>	n.d.	Tous les 3 ans	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
<b>Vidange et Transport</b>	Entrepreneur privé	Entrepreneur privé	Entrepreneur privé	Entrepreneur privé	Entrepreneur privé	Entrepreneur privé	Entrepreneur privé
<b>Disposition</b>	n.d.	Site municipal Ottawa	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
<b>Coûts associés (\$/an)</b>	n.d.	Taxe spéciale aux citoyens	10 000 \$	40 000\$	n.d.	n.d.	n.d.

### **3.1.8 Collecte municipale desservant les ICI**

Afin de connaître ce qui se fait actuellement en gestion des matières résiduelles dans les secteurs industriels, commerciaux et institutionnels (ICI) de la MRC des Collines, un questionnaire a été préparé par un consultant et expédié à un échantillon d'entreprises et d'institutions. Ainsi, quelques 90 industries, commerces et institutions ont été approchés. Parmi ceux-ci, environ 14% ont retourné le questionnaire dûment rempli et ce, après avoir effectué une relance puisque le premier envoi n'avait obtenu qu'un très faible taux de réponse. Ce taux de réponse étant peu élevé, il est impossible d'extrapoler les résultats à l'ensemble du territoire. Cependant, les réponses fournies par les répondants ont permis de fournir quelques tendances dans ces secteurs. Les sections suivantes présentent un portrait des informations tirées des questionnaires et une synthèse des tendances qui se dessinent.

#### **3.1.8.1 Collecte des matières résiduelles provenant des ICI**

La majorité (62%) des entreprises qui ont répondu au sondage profitent du service municipal de collecte des matières résiduelles. Quant aux entreprises faisant appel au service privé, elles sont desservies par les entrepreneurs suivants : Matrec-rebuts, Dumouchel, Lacombe Waste Service et Aimé Fleury.

La fréquence de collecte de 39 % des entreprises investiguées est similaire à celle des citoyens, c'est-à-dire sur une base hebdomadaire. Pour certaines entreprises, la collecte est plus fréquente soit bi-hebdomadaire ou quotidienne. Certains répondants (trois entreprises) ont une fréquence de collecte supérieure en été (collecte hebdomadaire l'hiver et bi-hebdomadaire l'été).

Règle générale, les municipalités ne font pas de distinction quant à la provenance des déchets, ainsi, la plupart des institutions, commerces et industries sont desservis par la collecte municipale. Seuls les générateurs de grandes quantités, qui nécessitent une fréquence de collecte plus élevée que le service municipal, sont desservis par des entrepreneurs privés. Les réponses aux questionnaires n'ont cependant pas permis de déterminer le ratio de ceux desservis par les municipalités par rapport à ceux desservis par le secteur privé.

#### **3.1.8.2 Collecte sélective des matières recyclables provenant des ICI**

Plusieurs entreprises effectuent la récupération de diverses matières, lesquelles sont généralement prises en charge par des entrepreneurs spécialisés selon le type de matières à collecter. Les matières les plus couramment récupérées sont le papier (six entreprises), le carton (quatre entreprises) et les conserves/métal (quatre entreprises). Ces matières sont collectées de façon hebdomadaire ou aux deux semaines. Une entreprise est desservie à des fréquences de collecte diverses compte tenu de la variété des résidus générés: 1 fois par an pour le fer; 2 fois par an pour les batteries d'auto; 3 fois/an pour l'aluminium et le cuivre; et enfin 4 fois/an pour les pneus. Les matières recueillies sont envoyées chez différents entrepreneurs, soit: Matrec-Ordures, CFER Outaouais, Bakernet inc., Unitrans ltée, Deka, Chalco, Dumouchel et Aimé Fleury.

Selon des informations fournies par les fonctionnaires municipaux, plusieurs institutions, commerces et industries participent à la collecte sélective municipale des matières recyclables. Toutefois, il est impossible de distinguer le tonnage en provenance des citoyens de celui issu des ces secteurs.

### 3.1.8.3 Autres collectes

Un autre service offert par les municipalités semble attirer les résidus d'institutions, commerces et industries. Il s'agit de la collecte des résidus domestiques dangereux. Il est difficile de distinguer la provenance des RDD dans la plupart des cas mais lorsqu'il s'agit de cylindres d'acétylène ou d'oxygène par exemple, de plusieurs barils d'huiles usées ou encore d'une grande quantité de bombonnes de combustible pour le camping, il est fort probable que ces résidus ne soient pas générées dans le cadre d'activités résidentielles. Encore une fois, il est impossible de distinguer les quantités d'origine résidentielle de celles en provenance des ICI.

## 3.2 Coûts de gestion des matières résiduelles assumés par le secteur municipal

Le tableau suivant présente une synthèse des coûts de tous les programmes de gestion des matières résiduelles de la MRC des Collines en 2002 et ce, par municipalité. Le coût total pour l'ensemble de la MRC s'élève à 2 514 557\$ dont 47 % pour la collecte porte-à-porte des déchets dans les municipalités, 5 % pour le transbordement, 9 % pour le transport, 18 % pour l'élimination, 13 % pour le recyclage, 2 % pour les RDD et finalement, 6 % pour la fermeture du site COOK. En bref, 85 % des coûts sont reliés à la collecte des déchets et à leur élimination et 15 % sont dédiés à des programmes de mise en valeur.

**Tableau 3.9: Synthèse des coûts actuels de gestion des matières résiduelles par municipalité (2002)**

Municipalité	Cueillette		Transbordement	Transport	Élimination	Sous-total	Recyclables	RDD	Coût de fermeture du site Cook (\$)	TOTAL
	\$	Fréquence								
Cantley	149 616	52	18 580	34 028	58 996	261 220	62 280	12 000 <sup>(2)</sup>	26 162	361 662
Chelsea	63 384	26	19 159	35 078	60 816	178 437	101 351	19 076 <sup>(2)</sup>	35 123	333 987
L'Ange-Gardien	71 456	52	10 441	19 122	33 152	134 171	26 038	11 062 <sup>(2)</sup>	9 476	180 747
La Pêche	287 760	52	29 885	54 716	94 864	467 225	47 705	11 076	39 928	565 934
NDS	26 000	52	s.o.	s.o.	7 560	34 660	3 950	0	0	37 310
Pontiac	230 000	52	13 963	25 566	63 558 <sup>(1)</sup>	350 419	21 548	n.d.	14 626	369 261
Val-des-Monts	363 381	52	34 024	62 307	108 024	567 736	66 500	5 464	25 956	665 656
<b>TOTAL</b>	<b>1 191 597</b>		<b>126 052</b>	<b>230 817</b>	<b>426 770</b>	<b>1 993 868</b>	<b>329 372</b>	<b>58 678</b>	<b>151 271</b>	<b>2 514 557</b>

(1): Le coût de gestion du DET a été inclus aux coûts de transport et enfouissement car la moitié des déchets vont au DET et l'autre au LES de Lachute

(2): Coûts de 2001

### 3.3 Inventaire des matières résiduelles d'origine domestique, industrielle, commerciale, institutionnelle par type de matière

#### 3.3.1 Secteur résidentiel

Les tableaux suivants présentent un inventaire quantitatif des matières recyclables, des RDD, des matières consignées, et des pneus récupérés et valorisés sur le territoire de la MRC des Collines.

La MRC des Collines a récupéré, en 2002, un total de 2 970,5 tonnes de matières recyclables dont 60% de papier, 11,2 % de carton, 15,8 % de verre, 3,9 % de métal, 5,2 % de plastique et 3,9 % composés d'autres résidus.

**Tableau 3.10: Portrait détaillé des matières recyclables récupérées et mise en valeur par le CFER Outaouais en 2002 (en tonnes)**

Matières	Cantley	Chelsea	L'Ange-Gardien	La Pêche	N.-D.-de-la-Salette	Pontiac	Val-des-Monts	TOTAL
<b>Papier</b>	168,2	439,4	158,3	282,8	15,4	174,9	542,0	<b>1 781,0</b>
<b>Carton</b>	31,4	82,2	29,6	52,9	2,9	32,7	101,3	<b>333,0</b>
<b>Verre</b>	44,4	115,9	41,8	74,6	4,1	46,1	143,0	<b>469,9</b>
<b>Métal</b>	11,0	28,6	10,3	18,4	1,0	11,4	35,3	<b>116,0</b>
<b>Plastique</b>	14,6	38,1	13,7	24,6	1,3	15,2	47,1	<b>154,6</b>
<b>Autres</b>	11,0	28,6	10,3	18,4	1,0	11,4	35,3	<b>116,0</b>
<b>TOTAL</b>	280,80	733,5	264,3	472,2	25,7	292	904,9	<b>2 970,5</b>

Les quantités ont été établies selon les pourcentages de chaque catégorie de résidus suggérés dans le guide de l'AOMGMR

La MRC des Collines a récupéré, en 2002, 48 128 kilogrammes de résidus domestiques dangereux répartis de la façon suivante: 19,9% d'huiles usées, 27,8% de peinture, 1,3% de pesticides, et 51% d'autres types de RDD (ex.: acides, bases, batteries, etc.).

**Tableau 3.11: Portrait des résidus domestiques dangereux récupérés par le secteur privé en 2002 (sauf indication contraire) sur le territoire de la MRC des Collines (en kilogrammes)**

Matières	Cantley	Chelsea	L'Ange-Gardien	La Pêche	N.-D.-de-la-Salette	Pontiac	Val-des-Monts	TOTAL
<b>Huiles usées</b>	798	1 358	1 318	2 687	0	1 408	2 014	<b>9 583</b>
<b>Peintures</b>	2 783	3 597	1 724	2 265	0	1 216	1 776	<b>13 361</b>
<b>Pesticides</b>	268	3	120	116	0	64	63	<b>634</b>
<b>Autres</b>	2 420	5 188	3 193	7 078	0	3 712	2 959	<b>24 550</b>
<b>TOTAL</b>	6 269*	10 145*	6 355*	12 146	0	6 400	6 812	<b>48 128</b>

\*: données de 2001

Sur le territoire de la MRC des Collines, 178,1 tonnes de contenants consignés ont été récupérées. Leur répartition est la suivante: 30.2% de canettes d'aluminium, de 25.9% de bouteilles de plastique et de 43.9% de bouteilles de verre.

**Tableau 3.12: Portrait des matières consignées récupérées et valorisées par le programme de Recyc-Québec sur le territoire de la MRC des Collines (en tonnes)**

Matières	Cantley	Chelsea	L'Ange-Gardien	La Pêche	N.-D.-de-la-Salette	Pontiac	Val-des-Monts	TOTAL
<b>Aluminium</b>	7,0	7,0	3,8	11,3	1,1	10,7	12,9	<b>53,8</b>
<b>Plastique</b>	6,0	6,0	3,2	9,7	0,9	9,2	11,1	<b>46,1</b>
<b>Verre</b>	10,2	10,2	5,5	16,4	1,6	15,6	18,7	<b>78,2</b>
<b>TOTAL</b>	23,2	23,2	12,5	37,4	3,6	35,5	42,7	<b>178,1</b>

Données provenant de Recyc-Québec, matières consignées, contenants à remplissage unique (avril 2000 à mars 2001)

Sur le territoire de la MRC des Collines, 30 188 pneus ont été récupérés dont 0.9% de petits pneus, 49.1% de pneus d'automobiles et 50% de pneus de camions.

**Tableau 3.13 : Portrait des pneus récupérés et valorisés par le programme de Recyc-Québec sur le territoire de la MRC des Collines**

Matières	Cantley	Chelsea	L'Ange-Gardien	La Pêche	N.-D.-de-la-Salette	Pontiac	Val-des-Monts	TOTAL
<b>Petits pneus</b>	36	36	19	58	6	55	66	<b>276</b>
<b>Pneus automobiles</b>	1 926	1 926	1 037	3 112	296	2 964	3 557	<b>14 818</b>
<b>Pneus camions</b>	39	39	21	62	6	59	71	<b>297</b>
<b>TOTAL (pneus)</b>	2 001	2 001	1 077	3 232	308	3 078	3 694	<b>15 391</b>
<b>Équivalent poids (tonne/an)</b>	20,2	20,2	10,9	32,7	3,1	31,1	37,3	<b>155,5</b>

Petits pneus: 5 kg; pneus automobiles: 10 kg; pneus camions: 20 kg

Les municipalités de la MRC des Collines détournent actuellement de l'enfouissement entre 10% (Notre-Dame-de-la-Salette et Pontiac) et 27% (Chelsea) de leurs matières résiduelles. Elles atteignent un taux de récupération des matières recyclables qui se situe entre 14% (Notre-Dame-de-la-Salette) et 45 % (Chelsea). Quant aux résidus domestiques dangereux, leur taux de récupération s'échelonne de 0% (Notre-Dame-de-la-Salette) à 49% (Chelsea).

**Tableau 3.14 : Total des matières récupérées et valorisées en provenance des ménages de la MRC des Collines, taux de récupération des matières recyclables, des RDD et taux de diversion**

Municipalité	Cantley	Chelsea	L'Ange-Gardien	La Pêche	N.-D.-de-la-Salette	Pontiac	Val-des-Monts	TOTAL
<b>Population</b>	6 144	6 550	4 111	6 688	747	4 895	8 499	37 634
<b>Collecte sélective</b>	280,80	733,5	264,3	472,2	25,7	292	904,9	2 973
<b>RDD</b>	6,3*	10,1*	6,4*	12,1	0	6,4	6,8	48
<b>Consigne</b>	23,2	23,2	12,5	37,4	3,6	35,5	42,7	178
<b>Pneus</b>	20,2	20,2	10,9	32,7	3,1	31,1	37,3	156
<b>TOTAL</b>	330,5	787,0	294,1	554,4	32,4	365	991,7	3 355
<b>Recyclage: % de récupération</b>	<b>21</b>	<b>45</b>	<b>33</b>	<b>22</b>	<b>14</b>	<b>15</b>	<b>34</b>	<b>s.o.</b>
<b>RDD: % de récupération</b>	<b>26</b>	<b>49</b>	<b>44</b>	<b>32</b>	<b>0</b>	<b>25</b>	<b>14</b>	<b>s.o.</b>
<b>% de diversion**</b>	<b>14</b>	<b>27</b>	<b>20</b>	<b>14</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>20</b>	<b>s.o.</b>

\*: données de 2001

\*\* : représente la quantité annuelle de matières résiduelles détournées de l'élimination

Les municipalités de la MRC des Collines éliminent 14 202 tonnes de déchets dans un lieu d'enfouissement sanitaire, ce qui représente plus de 88% de la quantité éliminée annuellement, et 1 882 tonnes dans des dépôts en tranchée municipaux, pour un total de 16 084 tonnes de déchets éliminés.

**Tableau 3.15 : Total des matières éliminées en provenance des résidences de la MRC des Collines en 2002**

Municipalité	Cantley	Chelsea	L'Ange-Gardien	La Pêche	N.-D.-de-la-Salette	Pontiac	Val-des-Monts	TOTAL
<b>Population</b>	6 144	6 550	4 111	6 688	747	4 895	8 499	<b>37 634</b>
<b>LES</b>	2 017	2 172	1 184	3 388	0	1 583	3 858	<b>14 202</b>
<b>DET</b>	0	0	0	0	299	1 583	0	<b>1 882</b>
<b>TOTAL</b>	2 017	2 172	1 184	3 388	299	3 166	3 858	<b>16 084</b>

\*: estimé

Globalement, pour l'ensemble des municipalités de la MRC des Collines, plus de 17 % des matières résiduelles sont mises en valeur, incluant les matières recyclables, les RDD, les contenants consignés et les pneus. Les matières résiduelles de source institutionnelle, commerciale et industrielle sont considérées comme étant incluses aux matières municipales. Selon les informations à notre disposition, les résidus de construction et de démolition sont plutôt gérés distinctement. Leur quantité a été estimée à 13 266 tonnes.

**Tableau 3.16 : Synthèse des quantités de matières résiduelles générées pour l'ensemble de la MRC des Collines (en tonnes/an)**

Matières	Secteur municipal	Secteur ICI	Secteur C&D
<b>MISE EN VALEUR</b>			
Collecte sélective des matières recyclables	2 973	Inclus dans secteur municipal	n.d
RDD	48	Inclus dans secteur municipal	n.d
Contenants consignés à remplissage unique	178	Inclus dans secteur municipal	n.d
Pneus hors d'usage	156	Inclus dans secteur municipal	n.d
SOUS-TOTAL	3 355	Inclus dans secteur municipal	n.d
<b>ÉLIMINATION</b>			
Enfouissement sanitaire	14 202	Inclus dans secteur municipal	n.d
Dépôt en tranchée	1 882	Inclus dans secteur municipal	n.d
SOUS-TOTAL	16 084	Inclus dans secteur municipal	n.d
GRAND TOTAL	19 439	Inclus dans secteur municipal	13 266 (voir annexe 2)
POPULATION	37 634	s.o.	s.o.
GÉNÉRATION PER CAPITA	<b>0,52</b>	s.o.	n.d

Le volume global de boues générées sur le territoire de la MRC des Collines s'élèverait à 64 063 mètres cubes, en provenance de 16 150 installations sanitaires potentiellement vidangeables. La quantité de boues déshydratées générée annuellement pourrait varier de 1 000 à 2 000 tonnes.

**Tableau 3.17 : Portrait des boues de fosses septiques générées sur le territoire de la MRC des Collines (en m<sup>3</sup>)**

Municipalité	Cantley	Chelsea	L'Ange-Gardien	La Pêche	N.-D.-de-la-Salette	Pontiac	Val-des-Monts
<b>Volume à gérer (m<sup>3</sup>)*</b>	9 452	10 410	5 835	13 024	1 019	7 217	17 106
<b>Règlement municipal, vidange</b>	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
<b>Boues éliminées</b>	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
<b>Boues valorisées</b>	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

\*Information provenant de l'étude de faisabilité de l'implantation d'un système régional de traitement des boues de fosses septiques dans la MRC Les Collines-de-l'Outaouais (BPR, 2001)

### **3.3.2 Secteurs institutionnels, commerciaux et industriels (ICI) et résidus de construction et démolition (CD)**

Tel que mentionné dans la section traitant des programmes municipaux de gestion des matières résiduelles, la majorité des résidus en provenance des ICI sont gérés à même les collectes municipales, il est donc impossible d'en distinguer les quantités. On considère donc que les quantités de résidus ICI sont inclus dans les tonnages de la section précédente, sauf pour les ICI générant une quantité de résidus qui exige une fréquence de collecte supérieure à celle du service municipal. Dans ce cas, ce sont les exploitants des institutions, commerces et industries qui gèrent directement ces quantités à l'heure actuelle, c'est pourquoi les municipalités n'en tiennent pas compte. Cependant, soulignons que la MRC, dans la mise en place de nouvelles infrastructures de traitement des matières résiduelles, surdimensionnera la capacité de ces installations de façon à ce que les résidus de source ICI puissent y être traités.

Nous fournissons à l'annexe 2, à titre d'information seulement, une estimation des quantités de résidus générées par les secteurs ICI et CD (construction et démolition), effectuée par la firme Roche. En ce qui a trait aux résidus institutionnels, commerciaux et industriels, nous estimons cependant que ces quantités sont surévaluées et ne concordent pas exactement avec la réalité, c'est pourquoi nous n'en avons pas tenu compte. Quant aux résidus de construction et de démolition, dont la quantité totale est évaluée à 13 266 tonnes par an à l'échelle de la MRC, elle peut être plausible. Ces matériaux seraient directement éliminés dans des dépôts de matériaux secs, les municipalités n'étant actuellement pas impliquées dans ces transactions.

#### 4. Recensement des organismes et entreprises de récupération, valorisation ou élimination des matières résiduelles

La plupart des organismes et entreprises répertoriées dans cette section se situent dans la nouvelle ville de Gatineau (secteurs Hull, Aylmer, etc.). En effet, les citoyens et les municipalités de la MRC des Collines transigent avec plusieurs organismes et entreprises de la ville de Gatineau, cette ville constituant leur principal point de services.

En résumé, on compte dix-sept récupérateurs dont deux friperies, un récupérateur de meubles usagés, un de pneus usagés, un de matières recyclables, un de matériaux secs, quatre ferrailleurs, quatre qui récupèrent des résidus organiques, une qui recueille du matériel informatique et deux qui récupèrent de résidus dangereux.

**Tableau 4.1: Recensement des organismes et entreprises de récupération, valorisation ou élimination des matières résiduelles**

(Source: Recyc-Québec, Répertoire des récupérateurs et recycleurs)

<b>Entreprise</b>	<b>Type d'activité</b>	<b>Type de résidus</b>
<b>Centre des aubaines</b> 1391, route 105 La Pêche J0X 3G0 Téléphone : (819) 459-3267	Récupération, réemploi	Meubles usagés
<b>Les découvertes d'Edilie</b> 3, chemin du Pont Gendron La Pêche J0X 3G0 Téléphone : (819) 459-2334	Friperie Récupération, réemploi	Vêtements usagés
<b>Les trouvaillies de la Colline</b> 99, Principale Est La Pêche J0X 2W0 Téléphone : (819) 456-3139	Friperie Récupération, réemploi	Vêtements usagés
<b>CFER de l'Outaouais</b> 220, rue Edmonton Hull, J8Y 3S6 Téléphone : (819) 770-0103 Télécopieur : (819) 770-5315	Récupération	Papier (fin, journal), carton (ondulé, de lait et de jus), plastiques (PET, PÉhd, #2 à 7) verre, métaux ferreux, métaux non ferreux (aluminium), contenants de peinture vide
<b>Centre de tri RMSO</b> 815, rue Vernon Aylmer, J9H 5E1 Téléphone : (819) 772-9151 Télécopieur : (819) 772-9337	Récupération	Matériaux secs (débris de construction, bois)
<b>Les Recyclages Bérard et Jémus</b> 925, boul. Maloney Est Gatineau, J8P 1H8 Téléphone : (819) 663-9235 Télécopieur : (819) 663-6680	Récupération	Métaux ferreux, métaux non ferreux
<b>Gagnon Auto Parts</b> 81, route 105 Chelsea J9B 1L3 Téléphone : (819) 778-0845	Récupération	Pneus usagés

<b>Entreprise</b>	<b>Type d'activité</b>	<b>Type de résidus</b>
<b>Garage L. Guay Itée</b> 380, boul. Labrosse Gatineau, J8P 4P8 Téléphone : (819) 663-4014 Télécopieur : (819) 663-4127	Récupération	Carcasses d'automobiles, batteries
<b>Latreille Pièces d'Autos</b> 370, Route 311 Nord Lac-des-Écorces, J0W 1H0 Téléphone : (819) 585-2594 Télécopieur : (819) 585-3701	Récupération	Carcasses d'automobiles
<b>Pièces d'auto Provincial (3657167 Canada inc.)</b> 1294 boul. St-René Est Gatineau, J8R 1M9 Téléphone : (819) 663-3388 Télécopieur : (819) 663-3934	Récupération	Carcasses d'automobiles
<b>Ferme Vianney &amp; Marguerite Turcot inc.</b> 1270, Route 321 Saint-André-Avelin, J0V 1W0 Téléphone : (819) 428-3704 Télécopieur : (819) 428-2121	Récupération	Matières compostables : résidus de jardin, résidus agricoles (fumier), résidus de bois (sciure)
<b>Les Composts Québec Outaouais inc.</b> 728, chemin Filion L'Ange-Gardien, J8L 2W7 Téléphone : (418) 882-2736 Télécopieur : (418) 882-2255	Récupération	Matières compostables : boues de papetière, résidus de bois, sciure de bois, résidus verts (feuilles et gazon), résidus agroalimentaires
<b>Les Fabricants d'humus enr.</b> 249, rue du Vallon Aylmer, J9J 1X4 Téléphone : (819) 684-4579 Télécopieur :	Récupération	Matières compostables : résidus verts (feuilles)
<b>Cèdres recyclés de l'Outaouais enr.</b> 60, rue Adrien-Robert Hull, J8Y 3S2 Téléphone : (819) 771-3446 Télécopieur : (819) 771-0067	Récupération	Autres matières diverses : branches de cèdres
<b>Onyx Industries</b> 48, rue de Granby Gatineau, J8P 7G7 Téléphone : (819) 663-5771 Télécopieur : (819) 663-7119	Récupération	boues de papetières et autres boues; Résidus dangereux : huiles usagées, filtres à huile, RDD, piles, batteries, antigels, propane, peintures, autres services environnementaux
<b>Clean Harbors Québec Inc (Thurso)</b> 400, rue Galipeau, rang 5 est Thurso (Québec) J0X 3B0 Téléphone : 819-985-0110 Télécopieur : 819-985-0045	Récupération	Résidus dangereux : RDD, huiles usagées, solvants, peinture
<b>PC Recyclé</b> 15, boul. Fournier Hull, J8X 3P1 Téléphone : (819) 777-0101 Télécopieur : (819) 777-7782	Récupération	Matériel informatique (terminal, ordinateur), composantes électroniques

## 5. Énoncé des orientations et des objectifs à atteindre en matière de récupération, de valorisation et d'élimination des matières résiduelles

La MRC endosse les objectifs nationaux de la politique de gestion des matières résiduelles 1998-2008. Son but est donc d'atteindre ces objectifs avec la participation de ses municipalités locales et ce, dans le délai prévu par le gouvernement. Voici ces objectifs de récupération par types de matière:

**Tableau 5.1: Objectifs de récupération de la MRC des Collines pour le secteur municipal**

<b>Catégories de matières</b>	<b>Objectifs de récupération</b>
Verre, plastique, métal, papier, carton	60 %
Consigne	80 %
Matières putrescibles	60 %
Encombrants	60 %
Textiles	50 %
RDD (Peintures, huiles et pesticides)	75 %

Quant aux objectifs visant les institutions, commerces, industries et entreprises de construction et démolition, la MRC encouragera leur atteinte en soutenant les initiatives de récupération qui seront prises dans ces secteurs. Ce soutien se concrétisera par la mise en place de services et d'infrastructures de mise en valeur et d'élimination qui prendront en considération les quantités générées dans ces secteurs.

Afin d'atteindre ses objectifs, la MRC a adhéré à une série d'orientations qui guideront la mise en œuvre de son plan de gestion des matières résiduelles. Les voici:

- I. Mettre en place un plan de gestion des matières résiduelles qui réponde aux besoins et qui prenne en considération les contraintes des municipalités de la MRC des Collines;
- II. Centraliser la responsabilité de la gestion des matières résiduelles à la MRC tout en laissant aux municipalités locales une liberté d'action quant à la gestion des services offerts dans le cadre du PGMR;
- III. Maintenir les coûts de gestion des matières résiduelles à des niveaux acceptables pour les contribuables compte tenu des objectifs gouvernementaux à atteindre;
- IV. Prévoir l'uniformisation des règlements municipaux visés par le PGMR;
- V. Privilégier la mise en commun régionale des infrastructures de traitement et d'élimination des matières résiduelles;
- VI. Encourager les initiatives des entreprises d'économie sociale et des groupes communautaires impliqués dans la mise en valeur des matières résiduelles;

La MRC a aussi tenu à formuler des objectifs spécifiques qui contribueront à concrétiser ses actions en matière de gestion intégrée des résidus:

- Sensibiliser les citoyens aux principes de réduction à la source et de réemploi;
- Impliquer les citoyens dans l'atteinte des objectifs;
- Améliorer le niveau de service et le rendement de la collecte sélective municipale;
- Établir un programme de mise en valeur des matières compostables;
- Améliorer le niveau de service pour la récupération des RDD, textiles, encombrants, pneus et résidus de construction et de démolition par la mise en place d'écocentres;
- Instaurer un règlement, dans le cas où les objectifs ne seraient pas atteints, interdisant la mise aux rebuts des résidus pour lesquels sont offerts des programmes de mise en valeur (ex. : matières recyclables, matières compostables, RDD, textiles, encombrants, résidus de construction et démolition, etc.) et ce, afin d'optimiser les sommes investies dans ces programmes et de réduire les coûts associés au transport et à l'élimination des déchets.
- S'assurer de la conformité environnementale et de la vidange périodique des installations sanitaires de l'ensemble des résidences du territoire ainsi que de la disposition sécuritaire des boues par la mise en place d'un système municipal de gestion des boues;
- Élaborer une stratégie à long terme en concertation avec les intervenants régionaux en ce qui a trait la mise en place d'une installation d'élimination sécuritaire dans la région;
- Prévoir l'inclusion des résidus d'origine industrielle, commerciale et institutionnelle dans l'évaluation de la capacité des infrastructures de traitement et d'élimination à mettre en place.

De plus, il est apparu opportun de fixer des objectifs par matière et par année, en fonction d'une progression dans l'offre de nouveaux services:

**Tableau 5.2: Objectifs spécifiques de récupération par matière par année**

<b>Objectifs de récupération</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>
<b>Matières recyclables</b>	<b>20 %</b>	<b>30 %</b>	<b>40 %</b>	<b>50 %</b>	<b>60 %</b>
<b>Matières compostables</b>		<b>5 %</b>	<b>10 %</b>	<b>40 %</b>	<b>60 %</b>
<b>Encombrants</b>		<b>10 %</b>	<b>20 %</b>	<b>40 %</b>	<b>60 %</b>
<b>Textiles</b>		<b>10 %</b>	<b>20 %</b>	<b>40 %</b>	<b>50 %</b>
<b>RDD (peintures, huiles et pesticides)</b>	<b>10 %</b>	<b>30 %</b>	<b>40 %</b>	<b>60%</b>	<b>75 %</b>

## **6. Description des services à offrir pour atteindre ces objectifs**

Les objectifs spécifiques présentés ci-haut sont ambitieux. La MRC en est consciente et c'est pourquoi elle opte pour la mise en place de programmes avant-gardistes qui assureront une réduction drastique de la quantité de matières résiduelles à éliminer. En effet, la mise en place de services efficaces de mise en valeur des résidus, jumelée à un programme proactif de

sensibilisation des citoyens, peut mener à des résultats très performants, tel qu'en témoignent plusieurs municipalités en Amérique du Nord.

La MRC a procédé à l'inventaire de différents modes de mise en valeur des résidus et elle a retenu ceux qu'elle considérait les plus performants au niveau environnemental. Voici donc le fruit de ce travail de réflexion. Par conséquent, nous vous présentons dans les prochaines sections un aperçu des actions à poser et des nouveaux services que la MRC des Collines privilégie pour chaque type de matière résiduelle.

## **6.1 Déchets**

### **Alternance de la collecte**

#### **Justification:**

La collecte porte-à-porte des déchets représentait, en 2002, 47 % du budget global de gestion des matières résiduelles. Or, si les municipalités souhaitent maintenir les coûts à des niveaux raisonnables en fonction des nouveaux services à mettre en place, il importe d'intégrer le concept d'alternance pour la collecte des déchets. Ainsi, en 2004, il est prévu que toutes les municipalités seront desservies par la collecte porte-à-porte des matières recyclables. Puisque cette collecte permettra de récupérer au moins 20 % des matières recyclables dès la première année, il est plausible d'envisager la réduction du nombre de collecte de déchets, **sauf l'été**. En effet, les odeurs générées l'été sont surtout causées par la présence des résidus putrescibles. Comme nous ne prévoyons pas mettre en place une collecte des ces résidus avant 2007, la véritable alternance dans la collecte des déchets, c'est-à-dire à chaque deux semaines, n'est prévue qu'à compter de 2007.

### **Recommandation :**

**Phase 1 :** Débuter, à compter d'octobre 2004, **la collecte des déchets aux deux semaines sauf durant les mois de juin à septembre inclusivement**, ce qui permettra de réduire de 6 le nombre de collectes des déchets en 2004. À compter de 2005, le nombre de collectes des déchets se chiffrera à 35 par an, soit une diminution de 17 collectes. Il en résultera une collecte aux deux semaines d'octobre à mai et une collecte par semaine de juin à septembre.

**Phase 2 :** Débuter, à compter de mai 2007, **la collecte des déchets aux deux semaines pendant toute l'année**, ce qui permettra de réduire de 9 collecte supplémentaires le nombre de collectes de déchets par année.

**Échéancier :**           **Phase 1, octobre 2004**  
                                  **Phase 2, mai 2007**

## **6.2      Matières recyclables**

### **Collecte porte-à-porte**

#### **Justification:**

La collecte des matières recyclables semble être le premier service à uniformiser à l'échelle du territoire de la MRC puisque les municipalités étant desservies par apport volontaire ont atteint un degré de saturation quant à ce service. En effet, les quantités recueillies, la fréquence de vidange des conteneurs et le degré de débordement de ceux-ci indiquent que le service ne répond plus convenablement à la demande, générant parfois davantage un problème environnemental qu'une solution.

#### **Recommandation:**

Il est donc recommandé que les municipalités de La Pêche, Notre-Dame-de-la-Salette, Pontiac et Val-des-Monts instaurent un service de **collecte porte-à-porte** dont la fréquence serait **aux deux semaines** pour éviter une hausse trop importante des coûts.

## **Achat de bacs**

### **Justification:**

À l'instar de la tendance municipale au Québec, l'utilisation de bacs roulants semble être la mieux adaptée compte tenu du type de territoire à desservir (rural) et de la fréquence de collecte (aux deux semaines). En effet, un bac roulant permet l'accumulation des matières recyclables pour une période de 2 semaines, évite l'éparpillement des matières par le vent et facilite la tâche du citoyen, qui n'a pas à trier ses papiers/cartons de ses contenants. Il semble que plus la méthode suggérée est aisée pour l'utilisateur, meilleure est la participation.

**Recommandations:-** Achat de bacs roulants bleus de capacité 360 litres par toutes les municipalités (sauf L'Ange-Gardien, qui les a déjà acquis). Un achat de groupe pourra nous permettre d'avoir une économie d'échelle et un meilleur prix unitaire.

- Une approche "cas par cas" pour les personnes rencontrant des difficultés à déplacer leurs bacs sera appliquée.

**Échéancier:            Printemps 2005**

## **6.3 Matières compostables**

### **Récupération des matières compostables**

#### **Justification:**

L'objectif fixé par le gouvernement pour les matières compostables est la valorisation de 60% des matières organiques pouvant être mises en valeur (évalué à 68%). Cela représente actuellement, à l'échelle de la MRC des Collines, une quantité de plus de 7 930 tonnes, sur 19 439 tonnes de déchets produits, soit près de 41 % de la masse totale des déchets. Ainsi, il ne faut pas oublier que les matières acheminées au compostage ne vont plus à l'enfouissement. Il y a donc des économies à réaliser au niveau du transbordement, du transport au lieu d'enfouissement et de l'élimination. C'est à ce niveau que la mise en valeur des résidus organiques prend toute sa pertinence. Cependant, le mode de mise en valeur doit être adapté à la réalité de chaque municipalité constituant la MRC. Ainsi, les municipalités dont la densité de population est faible et le territoire vaste pourront opter pour le compostage domestique combiné à l'interdiction de jeter aux déchets le gazon et les feuilles d'automne, tandis que les municipalités plus peuplées et densément peuplées pourront choisir la collecte porte-à-porte et le compostage centralisé.

La MRC laisse donc aux municipalités locales le choix du mode de gestion des résidus organiques mais elle va, par le biais de son programme de suivi, mesurer les rendements obtenus par chacune, et si les objectifs de réduction ne sont pas atteints, les municipalités devront changer leur stratégie pour les atteindre.

**Recommandations:**

- Adopter un règlement interdisant la mise au rebut du gazon et des feuilles;
  - Planter un programme de compostage domestique combiné à une campagne d'éducation et de sensibilisation auprès de la population;
- ou
- Planter une collecte porte-à-porte des résidus organiques (feuilles, gazon, résidus de cuisine) à chaque semaine de la mi-mai à la mi-novembre, pour un total d'environ 26 collectes annuellement.

**Achat de composteurs domestiques ou de bacs roulants**

**Recommandation:**

- Achat de composteurs domestiques de différents modèles (plastique et/ou bois);
- ou
- Achat de bacs roulants bruns de capacité 360 litres. Un achat de groupe pourra nous permettre d'avoir une économie d'échelle et un meilleur prix unitaire.

**Échéancier:**

**Compostage domestique: à compter du printemps 2005**  
**Collecte et compostage centralisé: au plus tard en mai 2007**

**6.4 Résidus domestiques dangereux**

**Récupération des RDD sur une base permanente**

**Justification:**

Les résidus domestiques dangereux ne représentent pas une grande proportion de notre sac vert mais leur toxicité nous oblige à les récupérer et à assurer un traitement adéquat afin de ne pas contaminer l'environnement. L'objectif de récupération à atteindre est de 75 % des peintures, des huiles et des pesticides. Or, les citoyens qui disposent de ce type de matières sont souvent empressés de s'en débarrasser ne sachant quoi en faire et comment les entreposer de façon sécuritaire.

Une meilleure accessibilité à un site de récupération de RDD évite donc de retrouver des RDD dans les déchets ou à tout autre endroit inopportun. Sachant que les RDD sont à l'origine de plusieurs cas d'intoxication infantile, il importe de fournir aux citoyens une alternative de disposition efficace.

**Recommandation:**

- Mise en place de trois dépôts permanents d'entreposage de RDD desservant les points d'affluence de la MRC. Voir la section 8.3 pour plus de détails.

**Échéancier:**            **1<sup>er</sup> dépôt en mai 2005**  
                                 **2<sup>e</sup> dépôt en mai 2006**  
                                 **3<sup>e</sup> dépôt en mai 2007**

**6.5 Récupération des textiles, encombrants, pneus, résidus de construction et démolition sur une base régulière**

**Justification:**

Il existe une foule d'autres résidus que l'on doit mettre en valeur mais dont la collecte est difficile à cause de leur forme particulière, leur volume, leur fragilité, etc. Pensons à un réfrigérateur, à des fenêtres, à des meubles, à des bardeaux de toits, etc. Plusieurs de ces matériaux peuvent être mis en valeur, il s'agit seulement qu'ils soient triés et acheminés au bon endroit. Comme il est impossible de multiplier les collectes porte-à-porte à l'infini, le concept d'écocentre devient très intéressant. Il s'agit d'un lieu de dépôt où les citoyens viennent disposer des articles dont ils n'ont plus besoin, des résidus volumineux, des pneus, des RDD, etc. Le site est aménagé de façon à faciliter le tri par le citoyen. En outre, les résidus tels que les pneus, les encombrants et les résidus de construction et démolition sont déposés dans des conteneurs de métal alors que les textiles sont déposés dans des cloches de récupération fabriqués à cet effet. Ensuite, les matériaux sont acheminés chez des récupérateurs, des recycleurs, des valorisateurs, etc.

Il ne faut pas oublier encore ici que chaque tonne de matière qui ne va pas à l'enfouissement représente une économie de disposition.

**Recommandations:**

- Mise en place de trois écocentres desservant les points d'affluence de la MRC. Voir la section 8.4 pour plus de détails.
- Travailler de concertation avec le centre local de développement afin d'étudier les avenues possibles pour que les organismes du milieu récupèrent les matières ayant un potentiel de valorisation pour les réutiliser ou les vendre (ex.: les textiles).

**Échéancier:**           **1<sup>er</sup> écocentre en mai 2005**  
                                  **2<sup>e</sup> écocentre en mai 2006**  
                                  **3<sup>e</sup> écocentre en mai 2007**

## **6.6       Boues de fosses septiques**

### **Justification:**

La gestion des boues de fosses septiques représente un défi de taille pour la MRC des Collines. L'épuration des eaux usées par le biais d'installations septiques individuelles est en effet le principal mode de traitement, et il génère des quantités imposantes de résidus à traiter. Mais avant même de s'attaquer à cette situation, la problématique de la conformité environnementale des installations sanitaires est encore plus criante. En effet, des installations désuètes ou déficientes sont la cause d'une contamination potentielle des eaux de surface et souterraine, d'où un risque pour la santé publique et l'environnement. Cette situation peut même menacer le développement résidentiel et récréo-touristique de secteurs prometteurs dans la MRC. Il importe donc de prioriser une meilleure gestion des installations septiques et des boues générées.

### **Inspection**

#### **Recommandation:**

Chaque municipalité devrait mettre en place un programme d'inventaire et d'inspection de la conformité environnementale des installations septiques sur son territoire (Phase 1). Certaines le font d'ailleurs déjà. Ce programme peut s'échelonner sur plus d'une année, afin d'en amortir les coûts.

**Échéancier:**           **Phase 1 : 2004 à 2007**

### **Programme municipal de vidange**

#### **Recommandation:**

Chaque municipalité devrait mettre en place un programme de vidange périodique des fosses septiques (Phase 2). Les coûts de ce programme pourraient être assumés par les contribuables directement sur le compte de taxes. Les contribuables doivent déjà payer pour ce service. La municipalité pourrait aussi réaliser elle-même l'appel d'offres pour la vidange des fosses dans sa municipalité et elle serait en mesure d'exiger par exemple que l'entrepreneur utilise une technologie qui minimise les volumes de boues à traiter. Un programme de mesurage des boues pourrait aussi être implanté, si les avantages de cette approche sont confirmés. Finalement, dans le cadre de ce programme, la MRC pourra avoir un meilleur contrôle quant à la disposition finale des boues.

## **Échéancier:**

**Phase 2 : 2008 ou avant, selon le degré d'avancement de la phase 1**

### **6.7 Résidus des secteurs ICI (Institutionnel, Commercial, Industriel)**

Les secteurs institutionnel, commercial et industriel pourront participer aux programmes municipaux de mise en valeur des résidus dans la mesure où les services offerts combleront leurs besoins en terme d'équipements et de fréquences de collectes. En effet, il n'est pas du ressort des municipalités d'offrir des services sur mesure pour les commerces, industries et institutions qui génèrent de grands volumes de matières ayant un potentiel de valorisation. Un commerçant pourra par exemple acquérir un bac bleu pour la collecte des matières recyclables, lequel sera vidangé à toutes les deux semaines. Si ce commerçant nécessite une collecte trois fois par semaine, la municipalité ne sera pas tenue d'assurer ce service.

La MRC est cependant prête à jouer le rôle de catalyseur dans ce dossier et va d'une part sensibiliser les exploitants des secteurs ICI à leurs obligations de mise en valeur et d'autre part, offrir son support pour faciliter la prise en charge de leurs résidus par ces secteurs d'activités.

#### **Recommandations:**

- Organiser des rencontres d'information pour les ICI;
- Faire connaître les programmes et outils existants en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles dans les ICI;
- Faciliter le réseautage entre les ICI et des entreprises et organismes offrant des services de mise en valeur des matières résiduelles (ex.: CFER-Outaouais (Centre de formation en entreprises et récupération)).

### **7. Recensement des installations de récupération, de valorisation ou d'élimination présentes sur le territoire**

Sur le territoire de la MRC des Collines et sur celui de la ville de Gatineau, principal point de services à proximité, on compte un centre de tri des matières recyclables, un centre de tri des matériaux secs, une installation de recyclage de composantes électroniques, deux usines de recyclage de papier, quatre installations de mise en valeur des résidus organiques dont trois sites de compostage et un site de valorisation des retailles de cèdre, une installation de traitement des résidus dangereux, deux dépôts de matériaux secs et trois dépôts en tranchée dont 2 municipaux et un privé (résidus industriels).

**Tableau 7.1: Recensement des installations de récupération, de valorisation ou d'élimination présentes sur le territoire**

<b>Entreprise</b>	<b>Type d'installation</b>	<b>Type de résidus</b>
<b>CFER de l'Outaouais</b> 220, rue Edmonton Hull Qc J8Y 3S6 Téléphone : (819) 770-0103 Télécopieur : (819) 770-5315	Centre de tri	Papier (fin, journal), carton (ondulé, de lait et de jus), plastiques (PET, PÉhd, #2 à 7) verre, métaux ferreux, métaux non ferreux (aluminium), contenant de peinture vide
<b>Centre de tri RMSO</b> 815, rue Vernon Aylmer Qc J9H 5E1 Téléphone : (819) 772-9151 Télécopieur : (819) 772-9337	Centre de tri	Matériaux secs: (débris de construction, bois)
<b>PC Recyclé</b> 15, boul. Fournier Hull Qc J8X 3P1 Téléphone : (819) 777-0101 Télécopieur : (819) 777-7782	Installation de recyclage	Composantes électroniques
<b>Bowater Produits forestiers du Canada inc.</b> 79, rue Main Gatineau Qc J8P 4X6 Téléphone : (819) 643-7200 Télécopieur : (819) 643-7229	Installation de recyclage	Manufacturier de pâte à partir de papier journal désencré
<b>Domtar Inc. -</b> 3, rue Eddy, C. P. 600 Hull Qc J8X 3Y7 Téléphone : (613) 782-2600 Télécopieur : (613) 782-2515	Installation de recyclage	Manufacturier de papier fin
<b>Les Composts Québec Outaouais inc.</b> 728, chemin Filion L'Ange-Gardien Qc J8L 2W7 Téléphone : (418) 882-2736 Télécopieur : (418) 882-2255	Site de compostage	Producteur de compost à partir de boues de papetière, résidus de bois, sciure de bois, résidus verts (feuilles et gazon) résidus agroalimentaires
<b>Les Fabricants d'humus enr.</b> 249, rue du Vallon Aylmer Qc J9J 1X4 Téléphone : (819) 684-4579	Site de compostage	Producteur de compost à partir de résidus verts (feuilles)
<b>Cèdres recyclés de l'Outaouais enr.</b> 60, rue Adrien-Robert Hull Qc J8Y 3S2 Téléphone : (819) 771-3446 Télécopieur : (819) 771-0067	Installation de valorisation	Manufacturier d'huiles essentielles et de paillis à partir de branches de cèdres
<b>Ferme Vianney &amp; Marguerite Turcot inc.</b> 1270, Route 321 Saint-André-Avelin Qc J0V 1W0 Téléphone : (819) 428-3704 Télécopieur : (819) 428-2121	Site de compostage	Producteur de compost à partir de résidus de jardin, résidus agricoles (fumier), résidus de bois (sciure)

<b>Entreprise</b>	<b>Type d'installation</b>	<b>Type de résidus</b>
<b>Clean Harbors Québec Inc (Thurso)</b> 400, rue Galipeau. Rang 5 est, Thurso Qc J0X 3B0 Téléphone : 819-985-0110 Télécopieur : 819-985-0045	Installation de traitement	Résidus dangereux : RDD, huiles usagées, solvants, peinture
<b>2332-4197 Québec inc.</b> 392, rue Principale Gatineau Qc J0X 1L0 Téléphone: (819) 568-1122 Télécopieur: (819) 243-7387	Dépôt de matériaux secs Adresse physique: P 9b et 10b, rang XV, canton du Hull C.P. 587 Chemin Holmes Cantley	Matériaux secs
<b>Thibeault Démolition Ltée</b> 135, chemin Saint-Antoine Val-des-Monts Qc J8N 7G9 Téléphone: (819) 568-0770	Dépôt de matériaux secs	Matériaux secs
<b>Dépôt en tranchée de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette</b> 2, rue Rollin, C.P.59 Notre-Dame-de-La Salette Qc J0X 2L0 Téléphone : (819) 766-2232 Télécopieur : (819) 766-2533	Dépôt en tranchée Adresse physique : Lot partie 11, rang V Est, canton Portland	Élimination de matières résiduelles
<b>Dépôt en tranchée de la municipalité de Pontiac</b> 2024, route 148 Luskville Qc J0X 2G0 Téléphone : (819) 455-2401 Télécopieur : (819) 455-9756	Dépôt en tranchée Adresse physique : Lot 7A, rang VII, canton L'Onslow, chemin du Lac-des-loups	Élimination de matières résiduelles

Source: Recyc-Québec, Répertoire des récupérateurs et recycleurs

## **8. Nouvelles installations que nécessite l'atteinte des objectifs et utilisation des installations situées à l'extérieur du territoire**

### **8.1 Centre de tri des matières recyclables**

La MRC envisage mettre en place un centre de tri des matières recyclables en partenariat avec un organisme spécialisé dans ce domaine. Ce centre à vocation régionale sera en mesure de traiter les matières recyclables récupérées dans la région de l'Outaouais. Des pourparlers sont actuellement en cours et le centre devrait être opérationnel au cours de l'année 2004. D'ici là, les matières recyclables recueillies sur le territoire de la MRC des Collines sont acheminées au CFER Outaouais. Le centre de tri sera aménagé à Chelsea et aura une capacité annuelle de 50 000 tonnes métriques.

#### **Recommandation:**

- Conclure une entente de partenariat avec la compagnie Cascades pour l'exploitation d'un centre de tri des matières recyclables à Chelsea.

## 8.2 Site de compostage

Dans le cadre de son programme de collecte des résidus organiques, la MRC compte aller en appel d'offres pour le service de compostage des résidus putrescibles. *La ressource de l'Outaouais* a le projet d'implanter un site de compostage à Gatineau, lequel semble très intéressant et dans lequel la MRC pourrait même devenir partenaire. De plus, la MRC des Collines compte une installation de compostage privée sur son territoire, *Les Composts Québec Outaouais* à L'Ange-Gardien et une autre installation intéressante se situe à proximité; il s'agit des *Fabricants d'Humus enr.*, qui se trouve à Aylmer.

Dans la mesure où aucune installation de compostage n'offrait à la MRC une proposition intéressante, elle pourrait envisager la mise en place d'un site de compostage régional combiné à un centre de traitement des boues de fosses septiques.

### Recommandations:

- Conclure une entente avec un site de compostage de la région (ex.: Ressourcerie de l'Outaouais à Gatineau);
- Si aucune entente n'est conclue, étudier la possibilité de mettre en place un site de compostage dans la MRC.

## 8.3 Dépôts de RDD

La MRC mettra en place trois dépôts permanents d'entreposage de RDD desservant les points d'affluence de la MRC. Les coûts d'implantation et d'opération seront amortis par l'ensemble des municipalités. Les dépôts permanents de RDD seront intégrés aux écocentres. Les coûts de disposition pourront être abaissés par un meilleur contrôle des résidus acceptés et par la conclusion d'ententes avec des partenaires locaux pour réduire les frais de disposition (ex.: Écopeintures pour les peintures, Écolocycle pour les huiles, etc.). Les RDD qui proviennent des industries, commerces et institutions pourront être accueillis moyennant une tarification.

**Échéancier:**            **1<sup>er</sup> dépôt en mai 2005**  
                                 **2<sup>e</sup> dépôt en mai 2006**  
                                 **3<sup>e</sup> dépôt en mai 2007**

### **Recommandations:**

- Au même titre que les écocentres, établir les trois dépôts de RDD selon les résultats d'une analyse du territoire pour déterminer les meilleurs sites;
- Évaluer la performance du premier dépôt de RDD pour optimiser les deux suivants;
- Établir des dépôts de RDD supplémentaires en fonction du succès obtenu par les trois premiers.

### **8.4 Écocentres**

La MRC prévoit dans un premier temps mettre en place trois écocentres desservant les points d'affluence de la MRC. Les coûts d'implantation et d'opération pourront être amortis par l'ensemble des municipalités. Une recherche des modes de disposition les plus économiques et possiblement même lucratifs feront partie intégrante du projet. Une rentabilisation des activités peut être envisagée en acceptant les résidus en provenance des commerces, institutions et industries moyennant une tarification.

### **Recommandations:**

- Établir les trois écocentres selon les résultats d'une analyse du territoire pour déterminer les meilleurs sites;
- Évaluer la performance du premier écocentre pour optimiser les deux suivants;
- Établir des écocentres supplémentaires en fonction du succès obtenu par les trois premiers.

**Échéancier:**  
**1<sup>er</sup> écocentre en mai 2005**  
**2<sup>e</sup> écocentre en mai 2006**  
**3<sup>e</sup> écocentre en mai 2007**

### **8.5 Centre de traitement des boues**

Il existe des installations de traitement à proximité du territoire, que les entrepreneurs spécialisés en vidange de fosses septiques utilisent déjà. Parmi les principaux sites de disposition, on compte: l'usine de traitement des eaux usées de la ville de Gatineau et celle de la ville d'Ottawa. La MRC a fait réaliser une étude de faisabilité pour l'implantation d'un système régional de traitement des boues de fosses septiques par le Groupe-conseil BPR en 2001. À la lumière de cette étude, une des recommandations est la mise en place d'un site régional de traitement de ces boues. Cependant, avant de procéder à ce projet d'envergure, des étapes préalables sont essentielles pour établir la quantité réelle de boues à traiter et par conséquent, la capacité de l'installation. C'est pourquoi durant la période que couvre le premier PGMR, la construction du centre n'est pas prévue.

Cependant, les étapes préalables à son implantation seront réalisées. Ainsi, la MRC sera mieux positionnée pour prévoir l'implantation du futur centre de traitement régional des boues.

#### **Recommandations:**

- Rechercher des solutions concrètes pour la gestion des boues, par exemple conclure une entente avec un partenaire potentiel (ex.: MRC Vallée de la Gatineau, ville de Gatineau, Les composts de l'Outaouais) ou encore prévoir la mise en place d'un centre de traitement des boues dans la MRC;
- Participer à des rencontres de concertation avec les autres MRC de la région de l'Outaouais pour explorer les avenues de solution sur une base régionale.

### **8.6 Lieu d'enfouissement**

La MRC a conclu une entente intermunicipale avec la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes pour le transport et l'enfouissement de ses résidus et ce, pour une période de cinq ans, soit jusqu'au 31 décembre 2008. En effet, la MRC se devait de sécuriser un espace d'enfouissement puisque la région de l'Outaouais ne dispose pas d'installation d'élimination. Cependant, durant cette période de cinq ans, la MRC compte étudier les différentes possibilités qui s'offrent à elle. Mentionnons que parmi les options à évaluer, on compte le projet de nettoyage du dépôt en tranchée de la municipalité de Pontiac et sa transformation en lieu d'enfouissement technique. La MRC travaillera en concertation avec les autres MRC de la région de l'Outaouais afin d'établir une solution régionale pour corriger cette situation dans un horizon à long terme.

#### **Recommandations:**

- Consulter la liste des sites proposés en 1988 pour l'implantation d'un lieu d'enfouissement dans la région de l'Outaouais;
- Discuter des options avec les autres MRC de la région;
- Étudier le projet de la municipalité de Pontiac;
- Étudier la possibilité de limiter la quantité de déchets que les municipalités envoient au lieu d'enfouissement en instaurant un système de boni à la performance.

## **9. Proposition de mise en œuvre du plan favorisant la participation de la population et la collaboration des organismes et entreprises œuvrant dans le domaine de la gestion des matières résiduelles**

### **9.1 Plan de communication pour favoriser la participation de la population**

Le plan de communication constitue un élément important du PGMR. Il vise à attirer l'attention des citoyens et susciter leur intérêt face aux enjeux associés à la gestion des matières résiduelles. Une bonne campagne de communication permettra d'accroître le taux de participation et facilitera dès lors la traduction des objectifs du plan de gestion en actions concrètes. Les programmes actuels de mise en valeur des matières résiduelles dans la MRC des Collines démontrent un certain degré de sensibilisation de la population face à la nécessité de récupérer les matières résiduelles. En effet, toutes les municipalités récupèrent leurs matières recyclables, que ce soit par l'entremise d'un service porte-à-porte ou par apport volontaire. Plusieurs offrent également des services de récupération de résidus spéciaux tels que les RDD et deux municipalités font la promotion de compostage en distribuant des composteurs domestiques à leurs citoyens. La sensibilisation de la population est ainsi déjà amorcée. Le plan de communication visera à consolider celle-ci et à mettre en évidence les moyens de communication disponibles.

#### **Objectifs et stratégie de communication**

Le but ultime du plan de communication est de réduire la quantité de matières résiduelles qui vont à l'enfouissement. Il s'agira ainsi de mettre l'emphase sur les filières de récupération et de mise en valeur des matières résiduelles où les taux de participation des citoyens sont les plus faibles. Selon les progrès observés, les axes de communication pourront être réajustés au niveau des filières de gestion les moins performantes. La fréquence des campagnes de sensibilisation et d'information pourra également être diminuée si le taux de participation observé est maintenu à un niveau satisfaisant.

#### **Moyens de communication**

Divers moyens de communication peuvent être utilisés en vue d'informer et de sensibiliser la population aux actions du PGMR. Citons entre autres les moyens suivants :

- Médias électroniques : radio, télévision, Internet;
- Presse : conférences, relation et articles;
- Dépliants, affiches, lettres, répertoires et calendrier;
- Ateliers de formation et séances d'information;
- Tournée de sensibilisation dans les écoles;
- Etc.

Le choix des moyens dépend des objectifs visés et des moyens financiers des municipalités de la MRC. Ces moyens pourront être classifiés par ordre d'importance ou de priorité. Une description sommaire de la nature des interventions pouvant être envisagées pour chacun des moyens de communication est présenté ci-après. Il convient de noter que ces moyens sont ici présentés à titre indicatif et que d'autres moyens de communication pourront être utilisés.

### **Médias électroniques et presse**

Les médias électroniques tels que Internet, la radio et la télévision ont l'avantage de rejoindre efficacement les divers groupes d'âge de la population. Internet permet également de fournir à celle-ci un accès rapide, régulier et possiblement permanent à l'information. Quant à la presse écrite (journaux) et aux bulletins d'information radiophoniques et télévisés, aux conférences de presses, etc., ils favorisent le maintien à jour de l'intérêt de la population à l'égard du sujet diffusé.

Des annonces indiquant les orientations de la MRC en matière de gestion de résidus et les modalités de récupération disponibles pourront être diffusées à la radio et dans les journaux locaux. Ces annonces viseront à familiariser la population aux mesures possibles de réduction à la source, de réutilisation, de recyclage, de valorisation et d'élimination. Elles auront également comme objectif de rappeler aux citoyens et ICI, l'importance de leur participation aux actions du plan de gestion.

Le site Internet de la MRC pourra également contenir ces renseignements ainsi que toute autre information spécifiant la nature des étapes jalons du PGMR et les moyens permettant de réaliser ces actions. Tous ces médias pourront également être utilisés pour informer la population quant aux autres moyens de communication mis en place par la MRC. La diffusion de chroniques régulières sur les actions du PGMR constituera ainsi une mesure de maintien de l'éveil et de l'attention de la population. Ces chroniques pourront traiter des progrès réalisés quant aux objectifs du plan de gestion et des moyens pouvant être effectués par chacun des citoyens en vue de favoriser l'atteinte de ces objectifs.

Les relations de presse sont également essentielles lors d'une démarche de sensibilisation et d'information de la population. Un porte-parole de la MRC pourra être désigné; il aura pour mandat de faciliter la diffusion des renseignements relatifs au PGMR. Il serait également avantageux de tenir une conférence de presse lors de la mise en œuvre du plan de gestion et au début de chacune des étapes majeures de ce plan.

Enfin, la MRC compte réaliser une brochure d'information décrivant les points majeurs du plan de gestion. Ce document pourra alors être utilisé comme outil de présentation par les municipalités.

### **Dépliants, affiches, répertoires, calendrier**

La diffusion de dépliants d'information aux résidents et ICI de la MRC permet de leur présenter des exemples concrets de réduction à la source et de mise en valeur des matières résiduelles. La pose d'affiches aux endroits centraux des municipalités constitue un rappel succinct et répétitif des buts visés par le PGMR. Un répertoire des infrastructures et intervenants en

récupération, recyclage et valorisation des divers types de matières résiduelles pourra également être mis à la disposition des citoyens afin de faciliter leurs participations aux campagnes de récupération préconisées.

Enfin, afin d'assurer une connaissance adéquate des journées, des lieux et des horaires spécifiques de collecte et de gestion des différents types de résidus, un calendrier pourra être diffusé aux résidents de la MRC lors de l'entrée en vigueur du plan de gestion des matières résiduelles.

### **Ateliers de formation et séances d'information**

Des ateliers de formation sur des sujets tel que le compostage domestique constituent des moyens concrets de sensibilisation et d'éducation de la population. De telles activités couplées à des séances d'information et/ou des conférences permettent également de vérifier si les opérations de récupération et de valorisation effectuées par la population sont réalisées correctement. Une bonne connaissance des objectifs visés et des moyens permettant de les appliquer facilitera l'implication des citoyens aux actions du plan de gestion.

La MRC a prévu un budget annuel pour mettre en place un programme de sensibilisation et elle variera les moyens de communication utilisés de façon à stimuler l'intérêt et la participation des citoyens.

## **9.2 Partenariat**

La MRC souscrit au principe de partenariat dans le cadre de ses programmes de mise en valeur des résidus. Ainsi, elle favorisera la conclusion d'ententes entre les organismes et entreprises du milieu engagés dans cette voie, que ce soit au niveau de la sensibilisation des citoyens, de la collecte, de la mise en valeur ou de l'élimination des résidus générés sur son territoire.

## **10. Prévisions budgétaires**

### **Faits saillants du budget 2004-2008**

D'un budget de 2 514 557\$ en 2002, le budget global de la MRC passe à 3 690 979\$ pour la gestion des matières résiduelles en 2008, une augmentation globale de 46.8 %, si toutes les municipalités optent pour la collecte porte-à-porte des résidus organiques et leur compostage centralisé. Cette augmentation pourra être moindre si certaines municipalités choisissent le compostage domestique.

La proportion du budget consacré à la mise en valeur était de 15 % en 2002 alors qu'elle représente 69 % en 2008. À l'issue de la période de mise en application des actions du PGMR, les résultats en terme de quantité de matières résiduelles détournées de l'élimination sont très concluants: à l'échelle de la MRC, **on assiste à une réduction de 75 % en poids des matières éliminées entre 2004 et 2008.**

**Voir le tableau 10.1 à la page suivante et l'annexe 3 pour consulter les bases de calculs et hypothèses utilisées pour l'estimation du budget global.**

Mentionnons que les coûts relatifs à la gestion du PGMR (mise en œuvre et suivi de plan) ne sont pas inclus au budget du PGMR puisqu'ils sont déjà prévus au budget régulier de la MRC. Ces coûts représentent une somme de l'ordre de 70,000 \$ annuellement.

**TABLEAU 10.1: BUDGET GLOBAL PAR MUNICIPALITÉ ET PAR ANNÉE (2004-2008)**

Mise en garde: le budget a été calculé en fonction des données les plus récentes ayant été mises à notre disposition et selon certaines hypothèses de calcul. Certains coûts sont difficiles à prévoir car ils résultent d'appel d'offres auprès d'entrepreneurs pour des services relativement nouveaux. Il se peut donc que les données budgétaires des tableaux soient modifiées à mesure que nous obtenons de nouvelles données

BUDGET 2004														
Municipalité	Collecte déchets	Nb de collectes déchets	Collecte recyclables	Nb de collectes recyclage	Tri - 20%	Collecte et disposition RDD	Transbordement	Transport & élimination	Coûts fermeture du site COOK	Boues - Phase 1 - Inventaire	Sensibilisation	TOTAL 2004	TOTAL 2002	Variation (%)
Cantley	140 355	46	79 296	26	6 690	12 720	20 485	102 972	27 732	15 694	12 806	4 18 750	361 662	13,6
Chelsea	67 187	26	67 187	26	8 160	20 221	21 122	106 176	37 230	17 819	14 540	359 642	333 987	7,1
L'Ange-Gardien	60 509	35	60 509	26	4 065	11 726	11 511	57 863	10 045	10 050	8 201	234 478	180 747	22,9
La Pêche	269 948	46	52 769	9	10 825	11 408	32 949	165 624	42 324	27 456	22 404	635 707	565 934	11,0
NDS	24 391	46	4 768	9	905	3 500	0	9 173	0	2 925	2 387	48 049	37 310	22,3
Pontiac	215 763	46	42 177	9	9 665	6 500	15 393	98 580	15 504	16 013	13 066	432 661	369 261	14,7
Val-des-Monts	340 888	46	66 637	9	13 330	5 628	37 515	188 579	27 513	36 513	29 794	746 397	665 656	10,8
<b>TOTAL</b>	<b>1 119 040</b>		<b>373 344</b>		<b>53 640</b>	<b>71 702</b>	<b>138 975</b>	<b>728 966</b>	<b>160 347</b>	<b>126 469</b>	<b>103 199</b>	<b>2 875 682</b>	<b>2 514 557</b>	<b>12,6</b>

BUDGET 2005															
Municipalité	Collecte déchets	Nb de collectes déchets	Collecte recyclables	Nb de collectes recyclage	Tri - 30%	Disposition RDD - 30%	Transbordement	Transport & élimination	Coûts fermeture du site COOK	Boues - Phase 1 - Inventaire	Sensibilisation	Gestion 1 écocentre	TOTAL 2005	TOTAL 2004	Variation (%)
Cantley	110 014	35	81 675	26	10 639	6 090	19 954	98 425	28 564	16 165	13 454	721	385 702	418 750	-8,6
Chelsea	69 203	26	69 203	26	12 977	7 428	24 339	120 051	38 347	18 353	15 276	743	375 920	359 642	4,3
L'Ange-Gardien	60 509	26	60 509	26	6 466	3 702	12 128	59 820	10 346	10 352	8 616	405	232 851	234 478	-0,7
La Pêche	211 593	35	157 088	26	17 212	9 853	32 282	159 232	43 593	28 280	23 538	1 159	683 830	635 707	7,0
NDS	19 118	35	14 193	26	1 444	827	0	8 554	0	3 013	2 508	102	49 760	48 049	3,4
Pontiac	169 122	35	125 557	26	15 368	8 797	14 412	90 937	15 969	16 493	13 727	542	470 922	432 661	8,1
Val-des-Monts	267 198	35	198 370	26	21 194	12 132	39 750	196 069	28 339	37 608	31 302	1 320	833 282	746 397	10,4
<b>TOTAL</b>	<b>906 757</b>		<b>706 595</b>		<b>85 299</b>	<b>48 830</b>	<b>142 865</b>	<b>733 088</b>	<b>165 158</b>	<b>130 263</b>	<b>108 420</b>	<b>4 992</b>	<b>3 032 267</b>	<b>2 875 682</b>	<b>5,2</b>

BUDGET 2006															
Municipalité	Collecte déchets	Nb de collectes déchets	Collecte recyclables	Nb de collectes recyclage	Tri - 40%	Disposition RDD - 40%	Transbordement	Transport & élimination	Coûts fermeture du site COOK	Boues - Phase 1 - Inventaire	Sensibilisation	Gestion 2 écocentres	TOTAL 2006	TOTAL 2005	Variation (%)
Cantley	113 315	35	84 126	26	14 453	8 522	18 577	96 556	29 421	16 649	14 123	1 485	397 227	385 702	2,9
Chelsea (26 collectes)	71 279	26	71 279	26	17 729	10 384	22 639	117 771	39 498	18 904	16 035	1 531	386 978	375 920	2,9
L'Ange-Gardien	60 509	26	60 509	26	8 784	5 179	11 291	58 684	10 656	10 662	9 044	834	236 153	232 851	1,4
La Pêche	217 941	35	161 801	26	23 382	13 787	30 054	156 208	44 901	29 128	24 708	2 388	704 299	683 830	2,9
NDS	19 692	35	14 619	26	1 962	1 157	0	8 214	0	3 103	2 632	211	51 589	49 760	3,5
Pontiac	174 195	35	129 324	26	20 877	12 309	13 417	88 721	16 448	16 988	14 410	1 116	487 874	470 922	3,5
Val-des-Monts	279 214	35	204 321	26	28 791	16 976	37 007	192 346	29 189	38 736	32 855	2 719	856 158	833 282	2,9
<b>TOTAL</b>	<b>932 144</b>		<b>725 978</b>		<b>115 878</b>	<b>68 324</b>	<b>133 006</b>	<b>718 571</b>	<b>170 112</b>	<b>134 171</b>	<b>113 810</b>	<b>10 284</b>	<b>3 122 278</b>	<b>3 032 267</b>	<b>2,9</b>

BUDGET 2007																	
Municipalité	Collecte déchets	Nb de collectes déchets	Collecte recyclables	Nb de collectes recyclage	Tri - 50 %	Disposition RDD - 60%	Transbordement	Transport & élimination	Coûts fermeture du site COOK	Boues - Phase 1 - Inventaire	Sensibilisation	Gestion 3 écocentres	28 collectes compostage	Compostage - 40%	TOTAL 2007	TOTAL 2006	Variation (%)
Gantley	86 368	26	86 649	26	18 401	13 410	10 537	52 064	30 303	17 149	14 840	4 588	86 649	28 651	449 611	397 227	11,7
Chelsea (26 collectes)	73 417	26	73 417	26	22 444	16 367	12 852	63 504	40 683	19 471	16 850	4 731	73 417	34 947	452 087	386 978	14,4
L'Ange-Gardien	60 509	26	60 509	26	11 183	8 150	6 404	31 643	10 976	10 982	9 503	2 578	60 509	17 413	290 360	266 153	18,7
La Pêche	166 115	26	166 655	26	29 789	21 695	17 046	84 229	46 248	30 002	25 983	7 379	166 655	46 552	808 108	704 299	12,8
NDS	15 009	26	15 058	26	2 498	1 821	0	4 517	0	3 196	2 786	651	15 058	3 890	64 462	51 589	20,0
Ponfiac	132 772	26	133 203	26	26 979	19 370	7 610	47 776	16 941	17 497	15 142	3 447	133 203	41 385	594 926	487 874	18,0
Val-des-Monts	209 768	26	210 450	26	36 656	26 714	20 990	103 715	30 065	39 898	34 527	8 402	210 450	57 075	988 710	858 158	13,2
<b>TOTAL</b>	<b>743 958</b>		<b>745 942</b>		<b>147 530</b>	<b>107 516</b>	<b>75 437</b>	<b>387 448</b>	<b>175 216</b>	<b>138 196</b>	<b>119 590</b>	<b>31 776</b>	<b>745 942</b>	<b>229 714</b>	<b>3 648 265</b>	<b>3 122 278</b>	<b>14,4</b>

BUDGET 2008																	
Municipalité	Collecte déchets	Nb de collectes déchets	Collecte recyclables	Nb de collectes recyclage	Tri - 60%	Disposition RDD - 75%	Transbordement	Transport & élimination	Coûts fermeture du site COOK	Boues - Phase 2 - Vidange	Sensibilisation	Gestion 3 écocentres	28 collectes compostage	Compostage - 60%	TOTAL 2008	TOTAL 2007	Variation (%)
Gantley	88 960	26	89 249	26	22 483	17 579	4 951	24 448	31 212	17 663	15 581	4 726	89 249	45 946	452 047	449 611	0,5
Chelsea (26 collectes)	75 620	26	75 620	26	27 422	21 442	6 038	29 820	41 903	20 055	17 690	4 873	75 620	56 042	452 144	452 087	0,0
L'Ange-Gardien	62 324	26	62 324	26	13 664	10 684	3 009	14 859	11 305	11 311	9 978	2 655	62 324	27 925	292 364	290 360	0,7
La Pêche	171 098	26	171 655	26	36 372	28 440	8 009	39 553	47 636	30 902	27 258	7 601	171 655	74 332	814 510	808 108	0,8
NDS	15 459	26	15 510	26	3 052	2 387	0	2 122	0	3 292	2 904	670	15 510	6 238	67 142	64 462	4,0
Ponfiac	136 755	26	137 200	26	32 475	25 392	3 578	22 436	17 449	18 022	15 897	3 551	137 200	66 367	616 319	594 926	3,5
Val-des-Monts	216 061	26	216 764	26	44 787	35 019	9 862	48 703	30 967	41 095	36 249	8 654	216 764	91 528	996 453	988 710	0,8
<b>TOTAL</b>	<b>766 276</b>		<b>768 320</b>		<b>180 255</b>	<b>140 944</b>	<b>35 446</b>	<b>181 941</b>	<b>180 472</b>	<b>142 342</b>	<b>125 557</b>	<b>32 729</b>	<b>768 320</b>	<b>368 377</b>	<b>3 690 979</b>	<b>3 648 265</b>	<b>1,2</b>

**LEGENDE:**  
 Modification de service  
 Ajout de service

## **Immobilisations requises**

En ce qui a trait aux immobilisations requises pour la mise en place des nouveaux services dans le cadre du PGMR 2004-2008, notons qu'elles se résument ainsi:

- L'achat de bacs roulants pour la collecte des matières recyclables en 2004, qui se chiffre à 1 658 520\$ à l'échelle de la MRC (à un prix budgétaire de 80 \$/bac);
- L'acquisition de trois dépôts de RDD combinés à l'aménagement de trois écocentres, entre 2005 et 2007, à raison d'un dépôt de RDD jumelé à un écocentre par année, qui représentent une dépense de 70 000\$ en 2005, de 72 100\$ en 2006 et de 74 263\$ en 2007, et ce, à l'échelle de la MRC;
- L'achat de bacs roulants aérés pour la collecte des résidus organiques en 2007, qui se chiffre, à l'échelle de la MRC, à 2 114 558\$ (à un prix budgétaire de 95 \$/bac);

ou

- L'achat de composteurs domestiques pour le compostage des résidus organiques, qui se chiffre, à l'échelle de la MRC, à 1 224 245 \$ (à un prix budgétaire de 55 \$).

Le mode de financement est laissé à la discrétion de chaque municipalité, la **MRC peut cependant adopter un règlement global** à cette fin. Les tableaux suivants présentent les immobilisations par municipalité par année.

**Tableau 10.2: Immobilisations requises en 2004**

<b>Immobilisations 2004</b>			
<b>Recyclage: bacs bleus 360 litres</b>			
<b>Municipalité</b>	<b>Nombre de portes 2004</b>	<b>Bacs Recyclage</b>	<b>TOTAL</b>
Cantley	2 611	208,880	<b>208,880</b>
Chelsea	2 965	237,200	<b>237,200</b>
L'Ange-Gardien	1 672	133,760	<b>133,760</b>
La Pêche	4 569	365,520	<b>365,520</b>
NDS	487	38,960	<b>38,960</b>
Pontiac	2 664	213,120	<b>213,120</b>
Val-des-Monts	6 076	486,080	<b>486,080</b>
<b>TOTAL</b>	<b>21 044</b>	<b>1,683,520</b>	<b>1,683,520</b>

**Tableau 10.3: Immobilisations requises en 2005**

<b>Immobilisations 2005</b>			
<b>Dépôt RDD et écocentre</b>			
<b>Municipalité</b>	<b>Dépôt de RDD</b>	<b>Écocentre</b>	<b>TOTAL</b>
Cantley	2 600	6 500	<b>9 100</b>
Chelsea	2 600	6 500	<b>9 100</b>
L'Ange-Gardien	1 400	3 500	<b>4 900</b>
La Pêche	4 200	10 500	<b>14 700</b>
NDS	400	1 000	<b>1 400</b>
Pontiac	4 000	10 000	<b>14 000</b>
Val-des-Monts	4 800	12 000	<b>16 800</b>
<b>TOTAL</b>	<b>20 000</b>	<b>50 000</b>	<b>70 000</b>

NOTE IMPORTANTE : Les municipalités qui optent pour le compostage domestique en 2005 doivent ajouter 55 \$ par porte aux immobilisations.

**Tableau 10.4: Immobilisations requises en 2006**

<b>Immobilisations 2006</b>			
<b>Dépôt RDD et écocentre</b>			
<b>Municipalité</b>	<b>Dépôt de RDD</b>	<b>Écocentre</b>	<b>TOTAL</b>
Cantley	2 678	6 695	<b>9 373</b>
Chelsea	2 678	6 695	<b>9 373</b>
L'Ange-Gardien	1 442	3 605	<b>5 047</b>
La Pêche	4 326	10 815	<b>15 141</b>
NDS	412	1 030	<b>1 442</b>
Pontiac	4 120	10 300	<b>14 420</b>
Val-des-Monts	4 944	12 360	<b>17 304</b>
<b>TOTAL</b>	<b>20 600</b>	<b>51 500</b>	<b>72 100</b>

**Tableau 10.5: Immobilisations requises en 2007**

<b>Immobilisations 2007</b>					
<b>Dépôt RDD et écocentre</b>					
<b>Compostage: bacs bruns 360 litres</b>					
<b>Municipalité</b>	<b>Nombre de portes 2007</b>	<b>Bacs compostage</b>	<b>Dépôt de RDD</b>	<b>Écocentre</b>	<b>TOTAL</b>
Cantley	2 762	262 400	2 758	6 896	<b>272 054</b>
Chelsea	3 136	297 930	2 758	6 896	<b>307 584</b>
L'Ange-Gardien	1 769	168 036	1 485	3 713	<b>173 234</b>
La Pêche	4 832	459 069	4 456	11 139	<b>474 664</b>
NDS	515	48 906	424	1 061	<b>50 391</b>
Pontiac	2 818	267 729	4 244	10 609	<b>282 582</b>
Val-des-Monts	6 426	610 489	5 092	12 731	<b>628 312</b>
<b>TOTAL</b>	<b>22 259</b>	<b>2 114 558</b>	<b>21 218</b>	<b>53 045</b>	<b>2 188 821</b>

NOTE IMPORTANTE : Les municipalités qui ont opté pour le compostage domestique en 2005 et qui atteignent les objectifs de récupération pourront soustraire de leurs immobilisations les sommes reliées à l'achat de bacs roulants pour le compostage.

## **11. Calendrier pour la mise en œuvre du plan**

Le calendrier de mise en œuvre du PGMR de la MRC des Collines est progressif dans le temps. Plusieurs raisons ont motivé cette approche: laisser un temps d'adaptation aux citoyens, respecter la capacité de payer des contribuables, permettre au gouvernement de mettre en vigueur les programmes de financement promis, etc.

Ainsi, le premier programme à être implanté au printemps 2005 est la collecte porte-à-porte des matières recyclables, à chaque deux semaines, avec des bacs roulants. Durant la même année, la phase 1 du programme de gestion des boues (inventaire et inspection des installations sanitaires) sera amorcée et le centre de tri des matières recyclables devrait entrer en opération. De plus, en 2004, la MRC poursuivra ses discussions avec les autres MRC en ce qui a trait à la mise en place éventuelle d'une installation d'élimination des déchets dans la région de l'Outaouais.

En 2005, la MRC prévoit l'implantation d'un premier dépôt de RDD jumelé à un écocentre. En 2006, un second dépôt de RDD avec écocentre verra le jour et un troisième dépôt, toujours jumelé à un écocentre, est prévu pour 2007.

Au printemps 2005, les municipalités qui optent pour ce choix lanceront un programme de compostage domestique. En 2007, pour les municipalités qui choisiront cette option, un programme d'envergure est prévu pour les résidus organiques: il s'agit de la collecte porte-à-porte des résidus organiques dans des bacs roulants aérés, de la mi-mai à la mi-novembre.

En parallèle, le programme de gestion des boues va progresser, passant à la phase 2 (programme municipal de vidange) entre 2006 et 2008, selon l'état d'avancement de la phase 1 dans chaque municipalité.

Le cheminement du dossier de l'élimination dans la région de l'Outaouais va aussi progresser entre 2005 et 2008. L'échéancier prévoit l'analyse des scénarios possibles en 2005, une étude de faisabilité (si applicable) en 2006, des consultations publiques et le choix d'une option en 2007 et finalement, la planification de la mise en application de l'option choisie, en 2008.

En ce qui a trait au centre de traitement des boues et à un éventuel site de compostage, les données recueillies jusqu'à 2008 nous permettront de déterminer le besoin de mettre en place ces infrastructures et de fixer leur capacité respective.

**Voir le tableau 11.1 à la page suivante**

TABLEAU 11.1: ÉCHÉANCIER DE MISE EN OEUVRE						
	2004	2005	2006	2007	2008	
<b>Collecte des matières recyclables</b>						
Collecte porte-à-porte des matières recyclables avec bacs roulants bleus		Printemps				
<b>Compostage domestique ou Collecte des matières compostables</b>						
Collecte porte-à-porte des matières compostables avec bacs roulants bruns		Compostage domestique : Printemps		Collecte porte-à-porte: Printemps		
<b>Gestion des boues de fosses septiques</b>						
Programme d'inventaire et d'inspection de la conformité environnementale	Phase 1	Phase 1	Phase 1	Phase 1		
Programme municipal de vidange			Phase 2	Phase 2	Phase 2	Phase 2
<b>Centre de tri</b>						
	Construction et mise en opération					
<b>Site de compostage régional (si pas d'entente)</b>						
						Plans & devis, appel d'offres et construction - prochain PGMR
<b>Dépôts de RDD</b>						
Sites de collecte et d'entreposage de RDD		1 <sup>er</sup> dépôt	2 <sup>e</sup> dépôt	3 <sup>e</sup> dépôt		
<b>Écocentres</b>						
Lieu de récupération des encombrants, pneus, débris de construction et démolition, textiles, etc.		1 <sup>er</sup> écocentre	2 <sup>e</sup> écocentre	3 <sup>e</sup> écocentre		
<b>Centre de traitement des boues</b>						
						Plans & devis, appel d'offres et construction - prochain PGMR
<b>LET</b>						
	Concentration régionale	Analyse des scénarios possibles	Étude de faisabilité	Consultations publiques et choix d'une option		Planification de la mise en application de l'option choisie

## 12. Système de surveillance et de suivi du plan

Un comité de suivi et de contrôle, regroupant des élus de la MRC des Collines et des représentants du milieu, sera formé afin d'assurer la surveillance et le suivi des étapes jalons du plan de gestion des matières résiduelles. Ce comité aura pour mandat d'assurer l'atteinte des objectifs de récupération et de mise en valeur du plan de gestion et de vérifier régulièrement l'application de ces mesures sur l'ensemble du territoire de la MRC. Ce comité devra également s'assurer de la compréhension des modalités du plan de gestion par les citoyens et ICI de la MRC. Le responsable de l'environnement de la MRC des Collines aura comme mandat de s'assurer que le plan de gestion fera l'objet d'une surveillance et d'un suivi adéquat, et en ce sens, c'est lui qui agira à titre de répondant avec l'agence gouvernementale chargée de vérifier l'application des plans de gestion.

Le comité de suivi et de contrôle produira un rapport annuel indiquant l'état de la gestion des matières résiduelles dans les municipalités de la MRC ainsi que le niveau d'atteinte des objectifs annuels de récupération et de mise en valeur. Dans l'éventualité où ces objectifs annuels ne seraient pas atteints, des recommandations, précisant les façons d'atteindre ces objectifs, devront être fournies pour l'année suivante. Chaque rapport annuel devra également présenter des recommandations afin d'assurer l'atteinte des objectifs globaux du PGMR en 2008.

L'Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles (AOMGMR, 2001) présente diverses méthodes de calcul de performance permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs fixés dans le plan de gestion. Ces calculs permettent de connaître les rendements moyens des systèmes de récupération utilisés ainsi que les taux de récupération, de participation, de diversion et d'élimination atteints d'année en année. Il est dès lors possible de vérifier périodiquement les points forts et les points faibles de la mise en œuvre du PGMR. Les lacunes rencontrées peuvent ainsi être clairement identifiées et réajustées en conséquence.

Les formules permettant le calcul de ces indicateurs de performance sont indiquées ci-après en fonction de la filière spécifique à la récupération des matières recyclables par collecte sélective. Ces calculs peuvent toutefois s'appliquer aux autres filières et mode de récupération du PGMR.

### Calcul du rendement moyen annuel

Le calcul du rendement moyen annuel permet de connaître les quantités de matières recyclables récupérées annuellement par individu. Ce calcul correspond au rapport entre la quantité de matières récupérées annuellement et le nombre de personnes desservies par le système de collecte sélective :

Rendement moyen annuel =

$$\frac{\text{Quantité annuelle de matières recyclables récupérées (tonne/personne/année)}}{\text{Nombre de personnes desservies par le système de collecte sélective}}$$

### Taux annuel de récupération

Le calcul du taux annuel de récupération des matières recyclables permet de spécifier le niveau de performance du programme de récupération utilisé, où 100 % indique un taux de récupération maximal. Ce taux correspond au rapport entre les quantités de matières recyclables récupérées annuellement et les quantités de matières recyclables potentiellement disponibles.

Taux annuel de récupération (%) =

$$\frac{\text{Quant. annuelle de matières recy. récupérées (t/an)}}{\text{Quant. annuelle de matières recy. disponible (t/an)}} \times 100$$

### Taux de participation

Le calcul du taux de participation à la collecte sélective a pour but de mesurer l'efficacité de la récupération des matières résiduelles par la population du territoire de planification. Ce taux représente la proportion entre le nombre de ménage (ou de porte) *participant* à la collecte sélective des matières recyclables et le nombre de ménages (ou de portes) desservis par ce système de collecte. Le terme *participant* indique ici une (1) participation aux quatre semaines pour les services de collecte sélective hebdomadaire ou une (1) participation aux huit semaines pour les services de collecte aux bimensuels (deux fois par mois).

$$\frac{\text{Taux de participation (\%)} = \frac{\text{Nombre de ménages participants}}{\text{Nombre de ménages desservis}} \times 100$$

### Taux annuel de diversion

Le calcul du taux annuel de diversion permet de connaître les quantités annuelles de matières détournées de l'élimination (valorisées) comparativement à la quantité totale de résidus générés annuellement. La quantité de matières valorisées doivent exclure les rejets de tri. Toutefois, la quantité de matières générées doit inclure toutes les matières résiduelles, soit les données provenant du bilan de masse.

Taux de diversion (%) =

$$\frac{\text{Quantité annuelle de matières valorisées (t)}}{\text{Quantité totale annuelle de résidus générés (t)}} \times 100$$

### **Taux d'élimination par rapport à l'année précédente**

Le taux d'élimination par rapport à l'année précédente permet de vérifier l'atteinte des objectifs du PGMR. Ce taux se calcule en faisant le rapport entre les quantités de résidus éliminées annuellement et les quantités de résidus éliminées lors de l'année précédente :

Taux de réduction de l'élimination (%) =

$$\frac{\text{Quantité de résidus éliminés annuellement}}{\text{Quantité de résidus éliminés (t) lors de l'année précédente}} \times 100$$

Ces indicateurs de performance seront utilisés pour assurer un suivi adéquat du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC des Collines.

## **CONCLUSION**

L'actuel projet de plan de gestion des matières résiduelles comprend une série de mesures que la MRC propose de mettre en œuvre en vue d'atteindre les objectifs de mise en valeur de la *Politique de gestion des matières résiduelles 1998-2008*. La MRC est très enthousiaste à l'idée de tenir des consultations publiques dans le cadre de ce processus d'élaboration du plan de gestion des matières résiduelles.

En effet, cette étape lui permettra de partager avec les différents intervenants du milieu, y compris les citoyens, son approche quant à la gestion des matières résiduelles et de connaître leur vision à cet égard, dans l'objectif de modifier les scénarios de base selon les besoins exprimés à cette occasion. En conclusion, le but de cette démarche est que la version finale du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC des Collines fasse consensus auprès des différents intervenants impliqués, que ce soit les citoyens, les municipalités, les institutions, les commerces, les industries, les entrepreneurs, etc. Ultimement, cette démarche collective aura pour effet bénéfique de procurer aux générations qui viennent un environnement sain où il fait bon vivre!

## LEXIQUE (Adapté du lexique du PGMR de la MRC d'Argenteuil)

<b>Collecte sélective:</b>	Récupération des matières résiduelles pour en favoriser la mise en valeur. Il existe deux types de collectes: la collecte sélective par apport volontaire (dans un conteneur par exemple) ou porte-à-porte.
<b>Compostage:</b>	Décomposition contrôlée de la matière organique sous l'action de micro-organismes aérobies aboutissant à la production d'un amendement organique riche en humus nommé compost.
<b>Contenant Consigné :</b>	Contenant pour lequel le consommateur paie une somme à l'achat, laquelle lui est retournée lorsqu'il rapporte le contenant vide (ex. : contenants de bière et de boisson gazeuse)
<b>Déchets :</b>	Résidus destinés à l'élimination.
<b>Écocentre :</b>	Lieu de dépôt où sont récupérées toutes les matières résiduelles ayant un potentiel de mise en valeur et qui sont difficilement récupérables par une collecte porte-à-porte, par exemple: les résidus domestiques dangereux, les pneus, les encombrants, les matériaux secs, etc.
<b>Élimination :</b>	Dépôt définitif des résidus dans un lieu d'enfouissement ou un incinérateur
<b>Encombrants :</b>	On nomme encombrants tout résidu qui, à cause de sa taille, est difficile à récupérer via une collecte porte-à-porte régulière (ex. : électroménagers, meubles, etc.)
<b>Herbicyclage :</b>	Mode de valorisation qui consiste à laisser les rognures de gazon sur place après la tonte de la pelouse.
<b>Matière Putrescible :</b>	Matière organique qui peut être décomposée par l'action de micro-organismes.
<b>Matière Résiduelle :</b>	Matière ou objet périmé, rebuté ou autrement rejeté, qui est mis en valeur ou éliminé.
<b>Matériaux secs:</b>	Résidus de construction et de démolition, tels que le gypse, le bois, la brique, le ciment, l'asphalte, etc.
<b>Mise en valeur:</b>	Action par laquelle un déchet est transformé en matière qui peut être utile à nouveau.
<b>Poste de</b>	Site où sont centralisés les déchets recueillis auprès des générateurs dans

<b>Transbordement :</b>	le but de les transférer dans des véhicules de grande capacité afin d'optimiser leur transport vers un lieu de traitement ou d'élimination.
<b>Récupération:</b>	Action de recueillir des matières pour qu'elles soient mises en valeur et ainsi détournées de l'élimination.
<b>Recyclage:</b>	Utilisation, dans un procédé manufacturier, d'une matière récupérée en remplacement d'une matière vierge.
<b>Réduction à la source :</b>	Action permettant d'éviter de générer des résidus ou de réduire leur génération lors de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit.
<b>Réemploi:</b>	Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés.
<b>Résidus Domestiques Dangereux :</b>	Tout résidu généré à la maison présentant des caractéristiques dangereuses (inflammable, toxique, comburante ou radioactive) ou qui est contaminé par une telle matière, qu'il soit sous forme solide, liquide ou gazeuse.
<b>Traitement:</b>	Tout procédé physique, thermique, chimique, biologique ou mécanique qui, appliqué à un résidu, vise à produire une matière secondaire ou un produit manufacturé, à réduire sa dangerosité ou à faciliter sa manipulation ou son transport, et à permettre sa réinsertion sécuritaire dans l'environnement ou son élimination.
<b>Valorisation:</b>	Mise en valeur d'une matière résiduelle par le biais d'un mode de traitement quelconque.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

**AOMGMR** (2001). Guide d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles, 141 pages.

**Chamard, CRIQ, Roche** (2000). Caractérisation des matières résiduelles au Québec – Rapport final PR-99101-01, 213 pages.

**Gouvernement du Québec** (1999). Loi sur la qualité de l'environnement, L.R.Q. chapitre Q-2, Bibliothèque nationale du Québec, 146 pages.

**Gouvernement du Québec** (1998). Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008, Bibliothèque nationale du Québec, 56 pages.

**Gouvernement du Québec** (2000). Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008, Bibliothèque nationale du Québec, 6 pages.

**Groupe-conseil BPR** (2001). Étude de faisabilité de l'implantation d'un système régional de traitement des boues de fosses septiques dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais, 41 pages.

**Recyc-Québec** (2002). Bilan 2000 de la gestion des matières résiduelles au Québec, Bibliothèque nationale du Québec, 31 pages.

**Recyc-Québec** (2001). Guide de la tournée d'information sur les plans de gestion de matières résiduelles.

**Recyc-Québec** (n.d.). Fiches d'informations sur les matières, site Internet de Recyc-Québec.

**Recyc-Québec** (2000), Répertoire des récupérateurs, des recycleurs et des valorisateurs, Québec, 163 pages.

**RIADM** (2003). Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC d'Argenteuil, 100 pages.

## Annexe 1

Copie de l'entente intermunicipale entre  
la MRC des Collines-de-l'Outaouais et  
la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes  
pour le transport et l'enfouissement des déchets



## Annexe 2

Estimation des quantités et types de résidus  
issus des secteurs ICI et CD  
pour la MRC des Collines  
(Roche Deluc)

## 1. Secteur industriel, commercial et institutionnel

Pour évaluer les volumes de matières résiduelles générées dans le secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI), différentes sources d'information ont été consultées. Des questionnaires ont été envoyés aux industries, commerces et institutions de la MRC des Collines-de-l'Outaouais. Les informations obtenues ont ensuite été compilées. L'étude *Caractérisation des matières résiduelles au Québec* (Chamard *et al.*, 2000), a également été consultée pour cet inventaire. Enfin, des données provenant du *Plan d'action québécois* pour ce secteur ont été utilisées afin d'établir un ordre de grandeur des quantités générées à l'échelle provinciale (quantités ramenées sur une base de kg/personne).

### Évaluation de la répartition du secteur ICI

Pour évaluer la répartition des résidus générés par le secteur ICI sur le territoire de la MRC, les hypothèses suivantes ont été posées :

- Les résidus générés par le secteur ICI du territoire correspondent à un équivalent de 404 kg/personne par an pour le secteur rural<sup>2</sup>. Appliqué à la population permanente de 35 188 personnes, cela correspond à 14 215,95 tonnes/an pour le secteur ICI.
- La répartition des différentes catégories de matières résiduelles est basée sur des données présentées dans l'étude de caractérisation de Chamard *et al.* (2000). Ces données sont les suivantes :

Papiers/cartons	36,2 %
Métaux	5,9 %
Verre	1,7 %
Plastiques	9,4 %
Matières putrescibles	12,5 %
Bois	13,7 %
Autres	20,6 %
(Textiles, cuir, caoutchouc, résidus dangereux)	

- Les indices globaux suivants ont été considérés afin de répartir les entreprises de la MRC en fonction du type de matières résiduelles générées par celles-ci.

Papiers/cartons :

- Alimentation
- Commerce de gros
- Commerce de détail
- Imprimerie et édition
- Matériel de transport
- Transport et entreposage

Métaux :

- Ateliers de soudure

---

<sup>2</sup> Ministère de l'Environnement, 1998. *Plan d'action québécois de gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

- Commerce de détail
- Machinerie
- Matériel de transport

Verre et plastiques :

- Service d'hébergement et restauration
- Service de santé

Matières putrescibles :

- Alimentation
- Commerce de détail
- Élevage
- Hébergement et restauration
- Santé

Bois :

- Bois
- Exploitation et services forestiers
- Meuble

Autres :

- Habillement
- Transport

Basé sur ces critères, le tableau A.1 propose une répartition des indicateurs ICI les plus représentatifs répertoriés sur le territoire de la MRC. Une cote est attribuée pour chaque municipalité en fonction de la présence et de la taille (nombre d'employés) des ICI localisés sur leur territoire. Cette cote représente une moyenne pondérée de ces deux ratios. Elle est ensuite utilisée pour établir les hypothèses de répartition des matières résiduelles de chaque catégorie à l'intérieur du territoire de la MRC.

Bien que cette approche soit qualitative, elle permet de faire ressortir une tendance générale qui reflète assez bien la réalité de la production des matières résiduelles dans les différents ICI.

**Tableau A.1: Répartition des ICI sur le territoire de la MRC**

Municipalité	Papiers/cartons			Métaux			Verre et plastiques			Matières putrescibles			Bois			Autres		
	ICI	Emp*	Cote (%)	ICI	Emp*	Cote (%)	ICI	Emp*	Cote (%)	ICI	Emp*	Cote (%)	ICI	Emp*	Cote (%)	ICI	Emp*	Cote (%)
Cantley	12	57	6,96	5	8	9,75	3	17	4,77	14	83	9,31	3	4	12,07	2	3	16,25
Chelsea	16	190	14,75	7	32	21,91	6	101	17,38	13	218	15,45	2	4	8,22	1	4	13,33
L'Ange-Gardien	13	61	7,50	3	10	7,92	7	29	9,88	23	76	12,38	0	0	0,00	1	2	9,17
La Pêche	30	239	22,03	4	16	11,61	12	84	20,95	36	279	27,10	2	10	9,02	2	10	30,83
Notre-Dame-de-la-Salette	10	32	5,06	2	16	8,98	4	16	5,58	7	28	4,00	1	1	3,98	1	1	7,08
Pontiac	33	258	24,00	13	37	31,79	13	162	31,01	20	199	17,18	1	350	50,14	1	1	7,08
Val-des-Monts	28	205	19,70	4	7	8,04	9	18	10,44	19	153	14,58	4	9	16,58	2	3	16,25
<b>TOTAL</b>	<b>142</b>	<b>1042</b>	<b>100</b>	<b>38</b>	<b>126</b>	<b>100</b>	<b>54</b>	<b>427</b>	<b>100</b>	<b>132</b>	<b>1036</b>	<b>100</b>	<b>13</b>	<b>378</b>	<b>100</b>	<b>10</b>	<b>24</b>	<b>100</b>

\*: Nombre d'employés

## BILAN DE MASSE

### Secteur industriel, commercial et institutionnel

Le tableau A.2 présente une estimation des quantités de matières résiduelles générées par les industries, commerces et institutions des municipalités de la MRC.

**Tableau A.2: Estimation des tonnages par municipalité pour 2001 – Résidus du secteur ICI (t.m./an)**

Municipalité	Papiers/ cartons	Métaux	Verre et Plastiques	Matières putrescibles	Bois	Autres	Total	%
Cantley	358,20	81,81	75,24	165,42	235,03	475,88	<b>1 391,57</b>	9,79%
Chelsea	759,11	183,76	274,29	274,47	160,12	390,46	<b>2 042,20</b>	14,37%
L'Ange-Gardien	386,20	66,39	155,86	219,99	0,00	268,44	<b>1 096,89</b>	7,72%
La Pêche	1 133,79	97,40	330,54	481,59	175,58	902,95	<b>3 121,85</b>	21,96%
Notre-Dame-de-la-Salette	260,22	75,33	88,01	71,13	77,48	207,43	<b>779,60</b>	5,48%
Pontiac	1 235,07	266,62	489,27	305,29	976,57	207,43	<b>3 480,25</b>	24,48%
Val-des-Monts	1 013,59	67,44	164,76	259,11	322,81	475,88	<b>2 303,59</b>	16,20%
<b>Total</b>	<b>5 146,17</b>	<b>838,74</b>	<b>1 577,97</b>	<b>1 776,99</b>	<b>1 947,59</b>	<b>2 928,49</b>	<b>14 215,95</b>	<b>100,00%</b>

## 2. Secteur de la construction et de la démolition

### Généralités

Pour évaluer les volumes de MR générées dans le secteur de la construction et de la démolition, différentes sources d'informations ont été consultées :

- Des questionnaires ont été envoyés aux différentes entreprises de la MRC qui oeuvrent dans ce domaine. Les informations obtenues ont ensuite été compilées.
- L'étude *Caractérisation des matières résiduelles au Québec* (Chamard *et al.*, 2000) a également été consultée pour cet inventaire. La composition et la quantité de matières résiduelles générées par les entreprises oeuvrant sur le territoire proviennent d'estimations, tandis que les données de cette étude sont basées sur les résultats d'un échantillonnage et d'un tri sur le terrain.
- Des données provenant du Plan d'action québécois 1998-2008 pour ce secteur ont été utilisées pour établir un ordre de grandeur des quantités générées à l'échelle provinciale, ramenée sur une base de kg/personne.

Le tableau A.3 présente une répartition typique des catégories de MR les plus fréquemment rencontrées dans le secteur de la construction et de la démolition. Le tableau A.4 propose une répartition des différentes entreprises de construction et de démolition répertoriées sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais. Ces entreprises incluent les gros quincailliers qui vendent du bois et des matériaux de construction et les entrepreneurs en construction, rénovation et démolition.

Une cote est attribuée pour chaque municipalité en fonction de la présence ou non d'entreprises oeuvrant dans ces domaines et de la taille de ces entreprises. Il s'agit en fait d'une moyenne pondérée de ces deux ratios. Cette cote sera ensuite utilisée pour établir les hypothèses de répartition des matières résiduelles de cette catégorie à l'intérieur du territoire de la MRC.

**Tableau A.3: Répartition (%) des résidus de construction et de démolition**

Catégorie	Proportion * (%)
Papiers et cartons	2,1
Emballages composites	0,2
Verre (autre qu'emballage)	0,6
Métaux ferreux	2,6
Métaux non-ferreux	
Textiles	0,7
Films de plastique	1,4
Autres plastiques	
RDD	4,1
Éléments fins (terre, sable)	2,9
Bardeaux d'asphalte	5,1
Bois	21,5
Brique, béton, ciment	34,0
Autres	8,4

\* Les pourcentages sont calculés en fonction du poids des matières résiduelles.

Source : Chamard, CRIQ, Roche, décembre 2000. Caractérisation des matières résiduelles au Québec.

**Tableau A.4: Répartition des entreprises de construction et de démolition sur le territoire de la MRC**

Municipalité	Nombre d'entreprises	Emplois totaux	Cote (%)
Cantley	23	67	17,2
Chelsea	18	85	16,6
L'Ange-Gardien	19	124	20,9
La Pêche	13	47	10,6
Notre-Dame-de-la-Salette	3	6	2,0
Pontiac	17	123	19,9
Val-des-Monts	16	55	12,8
<b>TOTAL</b>	<b>109</b>	<b>507</b>	<b>100,0</b>

## Évaluation de la répartition des résidus de construction et de démolition

Pour évaluer la répartition des résidus de construction et de démolition générés par les ICI du territoire de la MRC, les hypothèses suivantes ont été posées :

- Les résidus de démolition générés par les ICI du territoire correspondent à un équivalent de 377 kg/personne par an<sup>3</sup> appliqué à la population permanente de 35 188 personnes, soit 13 265,88 tonnes/an.
- La répartition des catégories de résidus de démolition est basée sur les données présentées dans le *Plan d'action 1998-2008* et l'étude de Chamard *et al.* (2000). Cette répartition proposée est la suivante :

Papiers/cartons	2,1 %
Métaux	2,6 %
Verre	0,6 %
Plastique	1,4 %
Bois	21,5 %
Asphalte et produits de béton	34,0 %
Matériaux divers (gypse, isolant, fils électriques, bardeaux)	21,5 %
Autres (textiles, caoutchoucs, etc.)	16,3 %

La répartition des matières résiduelles entre les différentes municipalités a été évaluée en se basant d'une part (75%), sur la cote de répartition des entreprises de construction et de démolition (tableau A.4) et d'autre part (25%), sur la population de chaque municipalité par rapport à l'ensemble de celle de la MRC.

### **Bilan de masse**

#### **Secteur de la construction et de la démolition**

Le tableau A.5 présente la répartition des différents résidus de construction et de démolition proposée pour le territoire de la MRC.

---

<sup>3</sup> Ministère de l'Environnement, 1998. *Plan d'action québécois de gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

**Tableau A.5: Estimation des tonnages par municipalité pour 2001 – Résidus de démolition et de construction (t.m./an)**

Municipalité	(%)	Papiers/ cartons	Métaux	Verre	Plastique	Bois	Asphalte et produits de béton	Matériaux divers	Autres	Total
<b>Cantley</b>	17,09	47,61	58,95	13,60	31,74	487,44	770,84	487,44	369,55	2 267,19
<b>Chelsea</b>	16,74	46,63	57,73	13,32	31,09	477,41	754,97	477,41	361,94	2 220,50
<b>L'Ange- Gardien</b>	18,24	50,81	62,91	14,52	33,88	520,23	822,69	520,23	394,41	2 419,67
<b>La Pêche</b>	12,53	34,92	43,23	9,98	23,28	357,51	565,36	357,51	271,04	1 662,83
<b>Notre- Dame-de- la-Salette</b>	2,00	5,58	6,90	1,59	3,72	57,09	90,28	57,09	43,28	265,53
<b>Pontiac</b>	18,22	50,77	62,86	14,51	33,85	519,77	821,96	519,77	394,06	2 417,54
<b>Val-des- Monts</b>	15,17	42,27	52,33	12,08	28,18	432,72	684,30	432,72	328,06	2 012,63
<b>Total</b>	<b>100,00</b>	<b>278,58</b>	<b>344,91</b>	<b>79,60</b>	<b>185,72</b>	<b>2 852,16</b>	<b>4 510,40</b>	<b>2 852,16</b>	<b>2 162,34</b>	<b>13 265,88</b>

### Annexe 3

Bases de calculs et hypothèses  
utilisées pour l'estimation du budget global

## Bases de calculs et hypothèses utilisées pour l'estimation du budget global

### **MISE EN GARDE IMPORTANTE:**

Le budget a été calculé en fonction des données les plus récentes ayant été mises à notre disposition et selon certaines hypothèses de calcul. Certains coûts sont difficiles à prévoir car ils résultent d'appel d'offres auprès d'entrepreneurs privés pour des services relativement nouveaux. Il se peut donc que les données budgétaires des tableaux soient modifiées à mesure que nous obtiendrons de nouvelles données ET selon les décisions finales des municipalités quant aux services à mettre ET selon les commentaires des intervenants lors des consultations publiques.

1. Puisque les municipalités locales affichaient une grande variation dans les coûts de collecte, il a été décidé d'estimer un budget en fonction de la réalité de chacune d'entre elles. C'est pourquoi nous présentons un budget par municipalité et par année.
2. Coûts de collecte des déchets: les coûts réels de 2002 ont été utilisés pour estimer les coûts des années subséquentes, en appliquant une augmentation annuelle de 3 % par an;
3. Coûts de collectes des matières recyclables et compostables: nous avons multiplié le nombre de nouvelles collectes par le prix unitaire d'une collecte de déchets; à Chelsea et Cantley, cette hypothèse reflète la réalité alors qu'à L'Ange-Gardien, l'ajout de la collecte des matières recyclables a représenté une augmentation plus élevée;
4. Coûts de tri des matières recyclables: la quantité utilisée correspond à l'objectif de recyclage fixé à chaque année, multiplié par le tarif de tri que nous entrevoyons obtenir, c'est-à-dire 25 \$/tonne;
5. Coûts pour les résidus domestiques dangereux:  
2004: les coûts réels de 2002 majorés de 3% par an (donc 6%) ont été utilisés;  
2005: la quantité utilisée correspond à l'objectif de mise en valeur fixé à chaque année, multiplié par le tarif de disposition que nous avons fixé à 800 \$/tonne compte tenu d'économies de disposition prévisibles (écopeintures, écolocycle, etc.);
6. Coûts de transbordement: la quantité utilisée correspond au tonnage réel de déchets en 2002, majoré de 2% par an (qui correspond à la croissance de population anticipée), multiplié par le coût de transbordement réel de 2002 (8.82 \$/tonne), majoré de 3 % par an;
7. Coûts de transport et d'élimination: la quantité utilisée correspond au tonnage réel de déchets en 2002, majoré de 2% par an (qui correspond à la croissance de population anticipée), multiplié par les coûts de et d'élimination tel qu'ils figurent dans l'entente intermunicipale avec la RIADM jusqu'au 31 décembre 2007; en 2008, le coût de 2007 a été majoré de 3%. Dans le cas des DET, les coûts réels de 2002 ont été utilisés, majorés de 3 % par an pour les années subséquentes;

8. Coûts pour les phases 1 et 2 de gestion des boues: nous avons estimé à 25 \$/fosse le coût de l'inventaire en fonction de données fournies à L'Ange-Gardien; nous avons divisé le nombre de portes par quatre car il est prévu que chacune des phases s'échelonne sur une période de quatre ans.
9. Coûts du programme de sensibilisation: ils ont été fixés à 5\$ par porte par an, majoré de 3% par an;
10. Coûts de gestion de chaque écocentre: les coûts de gardiennage des écocentres ont été établis de la façon suivante: ouverture pendant 26 semaines à raison de deux jours par semaine pendant 6 heures par jour, donc 26 semaines x 2 jours x 6 heures = 312 heures @ 16\$/heure = 4 992 \$ par an, divisé par le nombre de municipalités, au prorata de la quantité de déchets générée par chacune;
11. Coûts de collecte des résidus organiques: voir point 1 (même mode de calcul); VOIR NOTE 1
12. Coûts du compostage: la quantité utilisée correspond à l'objectif de compostage fixé à chaque année (2007 et 2008 seulement), multiplié par un tarif moyen de compostage (plate-forme de compostage en andains), c'est-à-dire 40 \$/tonne; VOIR NOTE 1

NOTE 1 : Les municipalités qui opteront pour le compostage domestique en 2005 n'auront pas à assumer ces coûts si elles atteignent les objectifs de réduction du gouvernement en 2007.